49e ANNÉE. — N° 17.212

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 10 c

LUNDI 18 AOUT 1919

SAINTE HÉLÈNE

SOLEIL: lever 6h07; coucher 8h04
LUNE: D.Q. le 18; N. L. le 25

Le Collectivisme et l'Agriculture (1)

Le sort des petits propriétaires

Nous avons vu dans l'article précédent quelles conséquences aurait pour l'agriculture l'abolition de la grande et de la moyenne propriété. Recherchons aujourd'hui quel sera le sort réservé aux petits propriétaires sous le régime collectiviste. Dans les ouvrages des théoriciens du socialisme, on ne sent que mépris pour cette petite culture qu'ils traitent de routinière à l'excès et dont les tenants leur paraissent si hostiles à leur doctrine. Ils ne rêvent que sa disparition, tandis que tout autre est le langage des politiciens : ceux-ci, voyant l'obstacle qu'oppose au progrès de l'idée socialiste le nombre immense de ces petits propriétaires, s'efforcent de gagner leur confiance. Leurs voix sont nécessaires pour la conquête pacifique du pouvoir; leur abstention ne l'est pas moins pour la conquête révolutionnaire.

On a donc décidé par tactique de ne pas les inquiéter et on proclame que la petite propriété sera respectée. On abolira la grande et la moyenne, on ne touchera pas à la petite. Eh bien ! il faut que les petits propriétaires sachent que le maintien de la petite propriété sous sa forme actuelle est absolument incompatible avec le régime collectiviste.

La forme actuelle de la petite propriété est en contradiction avec toutes les théories, tous les projets du collectivisme; elle ne saurait cadrer avec eux en aucune façon; elle ne se concilierait pas avec la propriété étatiste, son immense et toute-puissante voisine. Ce serait le voyage du pot de terre avec le pot de fer qui le brise.

Le petit propriétaire, dans l'état collectiviste, ne pourra pas accroître sa propriété, car il deviendrait moyen propriétaire et on n'en admet plus. Il ne pourra davantage la vendre ou la louer, car ce serait faire acte de capitaliste, et, d'ailleurs, il n'y aura plus de monnaie; les règlements ne se feront qu'en bons de travail, destinés uniquement à reconnaître la durée du travail, sinon à en payer la qualité. Il ne pourra vendre ses produits : ceux-ci seront réquisitionnés par l'administration pour le compte de la nation. La réquisition des produits agricoles est déjà dans le programme minimum du parti socialiste. Lisez les dernières revendications de ce programme minimum, dont M. Jouhaux a donné lecture le 24 novembre 1918, au nom du comité de la Confédération générale du travail. C'est la main mise « sur toutes les branches de la production »; la nation doit « veiller » à l'exercice permanent de ce droit social par un contrôle rigoureux sur toutes les branches de la production; rien de nécessaire à la vie personnelle, familiale ou nationale ne saurait être livré à des intérêts privés, sans que le contrôle collectif les oblige à diriger leurs efforts dans le sens le plus conforme aux intérêts généraux.

« Ce contrôle sera assez puissant pour garder constamment la maîtrise du règlement de la production et de sa valeur, du développement technique et des conditions du travail. »

Je le répète, ce programme officiel n'est qu'un programme minimum, à réaliser « dans les cadres de la société actuelle ». Vous n'y entendez parler que de contrôle au nom de la nation. Mais comment la nation peut-elle contrôler sinon par l'intermédiaire de l'administration ? Relisez donc ce document en lui donnant le sens exact qu'il prendrait dans la réalité. L'administration doit avoir le contrôle et le règlement de la production, des conditions du travail et même de sa technique. Par ce programme minimum, jugez de ce que serait le programme intégral.

Vous le voyez, le petit propriétaire ne sera même plus maître de cultiver à sa guise; l'administration interviendra même dans la technique de sa production, elle lui imposera le plan de culture, les assolements, et il ne saurait en être autrement. En effet, aujourd'hui, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, le cultivateur est incité à produire la denrée la moins abondante, payée plus cher par conséquent; si cette même denrée venait à être produite en très grande quantité, son prix s'abaisserait; par suite, on s'adonnerait moins à sa culture.

Grâce à la loi de l'offre et de la demande, la superficie consacrée à chaque plante se trouve distribuée au mieux de l'intérêt général. En régime collectiviste, cette loi ne fonctionnant plus, l'administration sera obligée de décider elle-même la quantité de produits nécessaires chaque année à la nation et d'en imposer la culture aux producteurs.

Voilà donc ce que le collectivisme appelle conserver la petite propriété. La propriété se réduirait pour le paysan au droit de rester attaché au sol qui l'a vu naître libre et où il accomplirait des travaux forcés. C'est la forme nouvelle du servage.

Du haut en bas de l'échelle sociale, tout le monde sera irresponsable; nul ne sera intéressé au succès de l'entreprise; le travail s'accomplira dans l'indifférence et la médiocrité. Les effets de l'intervention abusive de l'Etat pendant la guerre — mauvaise utilisation des hommes, gaspillage du temps et des produits — sont encore trop présents à notre mémoire pour qu'il y ait lieu d'insister.

Pour les hommes occupés au travail du sol, ouvriers manuels ou surveillants, l'Etat collectiviste, nous l'avons vu, serait un régime de contrainte; pour l'ensemble des citoyens, il sera un régime de moindre production. Les privations que nous avons commencé à subir pendant la guerre nous montrent ce qu'il advient dans une nation moderne dès qu'un maximum d'efforts n'y est plus consacré à la production. Or, une production abondante est une condition du progrès social, et elle ne s'obtient que par l'initiative et le stimulant de l'intérêt personnel. On peut prévoir enfin qu'un peuple gouverné par le collectivisme, s'il était entouré de pays où règne la liberté du travail, serait écrasé par leur concurrence.

J. CAPUS.

(1) Voir la *Petite Gironde* des 1er et 11 août 1919.

Mort de M. Isvolsky

Paris, 17 août. — M. Isvolsky, ancien ambassadeur de Russie en France, est mort hier matin, à Paris, à la maison de santé des sœurs de Saint-Sauveur, entouré des soins dévoués de Mme Isvolsky.

Avec l'éminent diplomate russe disparaît l'une des personnalités diplomatiques de l'Europe qui ont joué un des rôles les plus considérables dans les événements des vingt dernières années.

Né en 1856, il était entré dans la « carrière » en 1875, et, après avoir occupé des postes assez obscurs, fut appelé, par Alexandre II, à la délicate mission de représenter les tsars orthodoxes auprès du saint-siège, à Rome.

Cette mission fut pour lui un succès complet, par suite de concessions qu'il obtint de Léon XIII dans la question polonaise. Dès

Photo MANUEL

lors, la confiance de son souverain lui fut acquise et il la justifia amplement. Malheureusement, ses avis ne furent pas toujours écoutés. Tels ceux qu'il donna comme ministre de Russie à Tokio, à la veille même de la guerre avec le Japon. Nicolas II, toutefois, avait su apprécier à leur juste valeur les hautes qualités et l'habileté de M. Isvolsky, et M. Isvolsky entra comme ministre des affaires étrangères dans le cabinet Stolypine. Dès lors, il put donner libre jeu à ses idées : réconcilier la Russie avec le Japon afin de la ramener vers le véritable champ de son activité : les Balkans et les pays slaves, rapprocher l'empire des tsars de la Grande-Bretagne, et contribuer à la création de la triple entente.

Il réalisa ses projets et les compléta par le fameux voyage de Nicolas II en Italie. Mais survint, en 1908, la crise orientale, provoquée par l'Autriche-Hongrie, lorsque la monarchie danubienne annexa la Bosnie et l'Herzégovine, en dépit de ses promesses solennelles de respecter leur indépendance. Pendant quelque temps on crut à la guerre, l'Allemagne ayant déclaré qu'elle appuierait, en cas de besoin, l'usurpation commise par son alliée. La France et la Grande-Bretagne ne purent, d'autre part, suivre la Russie dans la voie où elle s'était engagée. L'échec fut dur pour M. Isvolsky qui, en 1910, quitta le ministère des affaires étrangères pour prendre la direction de l'ambassade de Russie, à Paris.

Lorsqu'en 1917 éclata la révolution russe, il abandonna ses fonctions par fidélité à son souverain, et vécut en dehors des affaires politiques officielles. Il avait été remplacé par M. Maklakoff. En mai 1918, M. Isvolsky fut placé à la tête de la « Ligue des Russes fidèles à la patrie et aux alliances ». L'ancien ambassadeur fut toujours un auxiliaire dévoué de la France à laquelle, avait-il coutume de dire, il donnait le meilleur de son affection.

LA PAIX

EZBERGER

prétend soustraire aux Alliés les ressources de l'empire

Berlin, via Genève, 17 août. — Au cours de la discussion financière à l'assemblée nationale de Weimar, le député Mumm, du parti national allemand, a demandé à Erzberger s'il pouvait garantir que l'Entente ne mettra pas la main sur le produit du grand impôt dit de « la détresse », tel est le nom de l'impôt sur le capital proposé par Erzberger.

Erzberger a répondu : « Votez toujours, et si l'Entente essayait de saisir le produit de cet impôt, je demanderais à l'Assemblée nationale pleins pouvoirs pour ordonner qu'il ne soit pas perçu. »

A la précédente séance, Erzberger avait déclaré : « D'après le traité de paix, l'ennemi n'a aucun droit, sous aucune condition, de saisir une source quelconque de revenus de l'empire allemand. »

Or, dans le « Berliner Tageblat », l'ancien ministre prussien Friedberg, relevant ces déclarations d'Erzberger, lui cite le paragraphe du traité de paix relatif à l'affectation des revenus de l'Allemagne aux réparations, et lui demande comment il concilie sa déclaration avec les dispositions du traité.

L'attitude d'Erzberger s'explique, dans une certaine mesure, par l'opposition tenace des partis n'admettent ni la responsabilité ni les engagements de l'Allemagne. Il essaie, comme il peut, de faire passer les impôts indispensables et se laisse sans doute imprudemment entraîner à des déclarations que l'avenir rendra caduques.

Une nouvelle note allemande

Paris, 17 août. — La délégation allemande a fait remettre, aujourd'hui, au secrétariat général de la Conférence de la paix, une Note demandant des éclaircissements sur les clauses du traité de paix concernant le statut de Dantzig.

L'Allemagne veut retarder le transfert des territoires cédés à la Pologne

Zurich, 17 août. — Le gouvernement allemand, qui a fait demander aux autorités alliées des précisions au sujet de la situation de Dantzig, fait annoncer que la communication du baron Lersner, déclarant que l'Allemagne reconnaît la souveraineté polonaise sur les territoires qui ont été cédés par le traité de paix, ne signifie aucunement que les Polonais peuvent prendre possession de ces territoires dès maintenant. « Au contraire, affirme le cabinet berlinois, les Polonais devront maîtriser leur impatience et attendre non seulement qu'aient abouti les négociations relatives à l'entrée des troupes polonaises dans les régions en question, mais aussi que le traité de paix ait été définitivement ratifié. »

L'Allemagne ne laissera pas extrader ses nationaux par les alliés

Berlin, 17 août (via Genève). — La commission constitutionnelle de Weimar a tenu à prendre position dans la question des extraditions éventuelles à exiger par l'Entente, et a inséré dans l'article 112 de la Constitution un paragraphe ainsi conçu : « Aucun Allemand ne doit être livré à un gouvernement étranger dans un but de poursuites ou de condamnation ». On remarquera que cette disposition de la nouvelle Constitution est en opposition flagrante avec les stipulations du traité relatives au châtiment des crimes individuels.

La zone d'occupation anglaise interdite au docteur Dorten

Berlin, via Bâle, 17 août. — D'après une dépêche de Cologne au « Lokal Anzeiger », les autorités anglaises ont interdit au docteur Dorten, président de la République rhénane, de séjourner sur le territoire occupé par elles.

L'adhésion de l'Espagne à la Société des Nations

Madrid, 16 août. — Le roi a signé la loi autorisant le gouvernement espagnol à donner son adhésion au pacte de la Société des Nations compris dans le traité de Versailles et d'accepter également les stipulations de la treizième partie du dit traité relatives à l'organisation du travail.

Les revendications bulgares sur la Thrace

Paris, 17 août. — La délégation bulgare a fait remettre hier toute une série de notes au secrétariat de la Conférence. La plus importante d'entre elles a trait à la Thrace. Le cabinet de Sofia, qui prétend garder sa conquête d'il y a sept ans, fait valoir toute une nomenclature de raisons historiques, ethnographiques et économiques. Il demande qu'on compte parmi la population de sa nationalité les Pomaks, qui sont d'anciens Bulgares convertis à l'islamisme.

LA VIE CHÈRE

LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTABLIR A PARIS LES PRIX NORMAUX VA FONCTIONNER

Incidents mouvementés en province

Paris, 17 août. — Le « Journal officiel » publie le décret fixant d'une façon définitive la composition de la commission départementale de la Seine pour l'établissement des prix normaux des denrées et boissons alimentaires. Cette commission, qui sera présidée par le préfet de police, comprendra : le président de la Chambre de commerce; deux représentants de l'agriculture désignés par l'Office départemental agricole; deux ouvriers choisis par les Syndicats professionnels; deux conseillers municipaux de la ville de Paris et un conseiller général du département de la Seine désignés par leurs collègues, et un maire d'une commune du département nommé par le préfet de police et le directeur des services agricoles.

La commission se divisera en un certain nombre de sous-commissions correspondant respectivement à chaque catégorie de denrées. Elles prépareront, en s'entourant de tous les éléments utiles sur les cours, les décisions qu'aura à prononcer la commission départementale.

UNE INSTRUCTION OUVERTE SUR LES TÉLEGRAMMES DES MANDATAIRES

Paris, 16 août. — Le parquet a chargé M. Clizel, juge d'instruction, de rechercher si le fait pour les mandataires d'avoir expédié des télégrammes demandant aux producteurs de n'envoyer sur Paris aucune denrée constituait un délit. Le magistrat va donner très rapidement son avis.

A AMIENS LES CHEMINOTS IMPOSENT LEURS PRIX

Amiens, 16 août. — Ce matin, sur les différents marchés d'Amiens, des délégations de cheminots se sont présentées et ont exigé la réduction des prix affichés par les revendeurs. Sur le marché aux légumes, en raison de l'heure matinale, tout s'est passé sans bruit. Au marché aux volailles et au beurre, des protestations se sont produites. Les cheminots s'emparant de la marchandise ont vendu eux-mêmes pour le compte des marchandes. Des poulets et les lapins étiquetés de 15 à 20 francs ont été cédés à 5 et 10 francs. Le beurre, de 6 francs le demi-kilo, est passé à 3 francs.

Des délégations de cheminots se sont également rendues aux halles et chez différents commerçants de la ville.

UN MARCHE MOUVEMENTE A EPINAL

Epinal, 16 août. — Le marché a été mouvementé. Les ouvriers et ouvrières des usines, ainsi que les cheminots, dont le nombre était augmenté par de nombreuses ménagères, avaient résolu de faire baisser le prix des denrées, en particulier celui du beurre et des œufs. Comme les marchandes refusaient de céder leur beurre à 4 francs le demi-kilo et les œufs à 4 francs la douzaine, des bagarres ont éclaté. Beaucoup d'assistants ont payé leurs achats aux prix fixés par les manifestants, mais quelques-uns sont partis sans payer. Les mottes de beurre, les œufs, les fruits ont servi de projectiles.

Une marchande, qui s'était servi de son fouet, a été sérieusement houspillée. De 0 fr. 90, le prix des pommes de terre est tombé à 0 fr. 40; les poulets ont été enlevés au prix moyen de 5 francs pièce, malgré les cris et les protestations des marchands. La manifestation a duré plusieurs heures. Quelques personnes soupçonnées de vol ont été arrêtées. Les manifestants ont annoncé leur intention de recommencer.

LES INCIDENTS EN PROVINCE

Rennes, 17 août. — Le marché hebdomadaire des Lices a été, comme le précédent, le théâtre de graves désordres. Aux consommateurs raisonnables qui exigeaient la vente aux prix normaux s'étaient joints des gens qui, profitant de la situation, ont cassé les œufs, piétiné le beurre, volé des poulets.

Morlaix, 17 août. — Une manifestation d'un caractère violent s'est produite contre les marchandes de poisson qui vendaient le maquereau 1 fr. Celles-ci ont préféré, plutôt que d'en baisser le prix, remporter leur marchandise.

AU MARCHE DE MILLAU

Millau, 17 août. — Certains revendeurs qui, sur le marché de Millau, affichaient pour certaines denrées des exigences très supérieures à celles des autres marchands, ont, sur les conseils du sous-préfet et du commissaire de police, consenti à baisser leurs prix de 50 à 60 %.

L'OPINION DE NOS LECTEURS

LA RESPONSABILITE DE LA VIE CHERE INCOMBE AUX INTERMEDIAIRES PLUS QU'AUX HABITANTS

Voici ce que nous écrit à ce sujet le président de la Ligue des viticulteurs de la Gironde :

Monsieur le Directeur,

La plupart des journaux quotidiens de France ont reproduit un article de l'« Homme libre », récent, dans lequel il est dit textuellement, ausujet de la cherté des denrées :

« On ne saurait davantage admettre que les producteurs à qui leur vin revient à 15 francs l'hectolitre le vendent sur pied plus de 100 francs. Même chose de tous les producteurs qui forcent sans mesure les cours. »

Que le prix de 15 francs soit le prix de revient d'avant-guerre, je l'admets; mais lorsque les prix de la main-d'œuvre, des fourrages, du bétail, des matières indispensables à l'agriculture ont triplé, quintuplé, et décuplé même, comment peut-on affirmer qu'un hectolitre de vin ne coûte que 15 francs à produire ?

Eh bien ! n'en déplaise à l'« Homme libre », j'affirme, sans crainte de démenti, qu'il n'est pas, en France, en ce moment, un hectolitre de vin ordinaire revenant à moins de 45 à 60 francs l'hecto, suivant régions, et j'offre d'en faire la preuve quand on voudra.

J'ajoute que les prix d'achats qui se pratiquent actuellement au vignoble, variant de 100 à 125 francs l'hecto, ne sont pas exagérés, parce qu'ils sont indispensables pour couvrir les frais aléatoires courants et compenser, dans une équitable mesure, les années déficitaires de 1915, 1916, 1917 et même de 1918, au cours desquelles, **dans certains vignobles à vins communs**, que je citerai au besoin, les prix de revient ont varié entre 80 et 100 francs l'hecto.

J'ajouterai encore que, si les intermédiaires étaient moins nombreux, ou plus modérés dans la fixation de leurs bénéfices, les vins qui se paient de 100 à 125 francs au vignoble ne se vendraient pas entre 2 fr. 50 et 3 francs le litre, prix récemment appliqués à Paris, alors que le vin était moins cher au vignoble qu'aujourd'hui.

Qu'on cherche donc ailleurs qu'à la production la responsabilité de la cherté de la vie, dont, plus que quiconque, elle est victime, car c'est elle encore qui consomme le plus de produits de toute nature, comestibles et autres.

Le président de la Ligue des viticulteurs de la Gironde, E. PRUNET.

IL FAUT TENIR COMPTE DE LA QUALITE DES PRODUITS ET LUTTER CONTRE UNE HAUSSE EXAGÉRÉE DES SALAIRES

C'est l'opinion d'une de nos correspondantes; nous publions sa lettre en lui laissant toutefois la responsabilité de ses affirmations.

La publicité des prix des denrées, ou du travail est un excitant à la hausse; chacun interprète les faits dans le sens de son intérêt personnel.

Le journal annonce que le prix du beurre est de 7 fr. la livre en Normandie; puis de 5 fr., puis de 4 fr., sans faire la remarque utile qu'il s'agit de régions où cette denrée à une qualité exceptionnelle. Quand le beurre d'Isigny, par exemple, valait autrefois 2 fr. à Paris, le beurre ordinaire valait 1 fr. 50. Les femmes de la campagne, que leur beurre soit bon ou mauvais, le mettent vite à 7 fr.; elles sont moins pressées, par exemple, de le faire descendre à 5 fr. et à 4 fr.

Au dernier marché d'Hendaye, où le beurre le meilleur est de qualité très inférieure et très souvent détestable, indigne de la préparation alimentaire sur les tables les plus simples, les fermières en ont demandé 7 fr. la livre ! Elles ont eu un procès; et le beurre disparaîtra du marché pendant un mois; je me demande, ayant quelque pratique des fabrications de ce genre, comment ces femmes s'y prennent pour faire de si mauvais produits.

Les poulets valent 6 fr. dans un pays où l'on élève d'excellente volaille ! Vite les fermières demandent 6 fr. de leurs poulets mal nourris qui n'ont que la peau sur des os énormes.

La douzaine d'œufs ? Elle pèse de 480 gr. à 960 gr. La fermière recherche les poules petites mangeuses qui font beaucoup d'œufs extrêmement petits; et l'acheteur est encore trompé.

Il y a une réaction contre la viande frigorifiée, heureusement ! Non seulement elle est vendue comme viande fraîche; mais étant dégrigorifiée chez le boucher, peut-être avant d'y arriver, elle est nocive quand elle est vendue au consommateur, qui trouve mauvaise mine à la viande, mais qui la prépare et la sert, parce qu'elle n'a aucune mauvaise odeur. Le boucher fait un gain illicite; mais, ce qui est plus grave, il empoisonne le client. C'est un danger public non signalé, à ma connaissance, bien qu'il ne fasse aucun doute.

L'Etat (ou les administrations) continue à créer la vie chère, par l'augmentation des salaires dans des proportions invraisemblables. Une fillette de dix-sept ans, natte sur le dos, est engagée au sanatorium de l'Assistance publique d'Hendaye pour 5 fr. par jour, nourriture et logement, le costume spécial. C'est un joli début. La disparition des domestiques est certaine. C'est peut-être ce que l'on veut. Dans le même établissement, des femmes de service, défrayées de tout, gagnent jusqu'à 300 fr. On m'assure que chacune d'elles a eu 500 fr. comme don à propos de la paix; je ne le garantis pas. Ces dames ont peut-être reçu cette somme comme avance à des... fonctionnaires ? Quelles avances sont nécessaires et justifiées pour des jeunes filles qui n'ont pas de frais et qui gagnent de 5 fr. à 10 fr. par jour ?

Des ouvriers portugais arrivent ici et sont engagés pour diverses destinations à raison de 15 fr. 50 par jour ? Comment les ouvriers français exigeraient-ils moins de leurs employeurs ? Le service est fait par des fonctionnaires. Les prétentions du travailleur sont illimitées. Je fais une convention avec une modiste. Je fournis tout; elle me demande 8 fr. pour la façon. Avant la guerre, c'était 2 fr. Passons ! Elle s'engage contre mes 8 fr. à me remettre ce chapeau huit jours plus tard. Un mois après, je ne l'ai pas vu venir; le moment est passé, je n'en ai plus que faire. Mais il faudra que j'exécute ma promesse, c'est-à-dire que je donne 8 fr. quand la modiste n'a pas tenu ses engagements. Ceci n'a aucune importance; mais l'ouvrier qui gâche un travail, qui systématiquement manque à sa parole a droit à sa paie intégrale. Il est légion. »

L'action de la Ligue des Consommateurs de Bordeaux et de la banlieue

Une importante réunion à l'Athénée

La Ligue des consommateurs, fondée seulement depuis quelques jours, mais dont nous avons eu déjà à plusieurs reprises l'occasion d'entretenir nos lecteurs, avait fait appel aux consommateurs bordelais en leur demandant de se rendre samedi soir à l'Athénée municipal.

Quelques centaines de personnes seulement avaient répondu à cet appel. La réunion offrit cependant le plus vif intérêt tant par l'actualité des questions traitées que par la vivacité parfois un peu brutale avec laquelle se manifestèrent les diverses opinions en présence.

M. CHARLES GALLAIS

M. Charles Gallais, président de la Ligue, qui préside la réunion, ayant à ses côtés MM. Victor Beigbeder et Lucien Lemainque, prend d'abord la parole. Très applaudi, il fait d'abord un vibrant appel à l'union des consommateurs dans la lutte contre les mercantis et les accapareurs. Il donne lecture des statuts de la Ligue, dont nous extrayons les passages suivants qui en résument l'aspect :

Article premier. — Il est fondé à Bordeaux et banlieue une Ligue de consommation et de défense économique contre la vie chère.

Art. 2. — La Ligue a pour but d'obtenir par tous les moyens légaux le rabaissement du coût de la vie.

Art. 3. — Les ligueurs devront s'abstenir de toute violence à l'égard des délinquants qu'ils auront à signaler aux autorités.

Art. 12. — En ce qui concerne spécialement les vins, la Ligue recherchera les moyens propres à éviter les achats à surenchère chez le propriétaire producteur.

L'orateur continue son allocution par l'exposé de l'action déjà entreprise par les consommateurs. Des visites dans les marchés et chez les vendeurs au détail ont permis de constater que certains mercantis prélevaient parfois des bénéfices de 270 %.

La pression, modérée mais énergique, de M. Gallais et de ses amis permit presque partout d'obtenir de notables réductions de prix. Samedi matin, au marché Royal, par exemple, ils purent faire ramener le prix des poulets de 18 à 11 et 10 francs, celui des canards de 20 à 12 et 11 francs. Un lapin de 3 livres ne se vendait plus que 7 fr. 50. Dans les épiceries, de très nombreux procès-verbaux furent dressés pour vente à faux poids. Certains épiciers, notamment, seront poursuivis pour avoir faussé la justesse de leurs balances en dissimulant des pièces de monnaie sous un papier placé sur l'un des plateaux.

M. Charles Gallais termine en déclarant que le contrôle de la Ligue ne s'exercera pas seulement sur les denrées alimentaires; que les gros mercantis, et notamment « les courtiers marrons » qui préfèrent laisser les marchandises se pourrir dans les entrepôts que de les vendre à des prix raisonnables, seront également harcelés; enfin, qu'avec le concours des pouvoirs publics, la répression de la spéculation se poursuivra de la façon la plus énergique par tous les moyens légaux.

DISCUSSIONS ANIMÉES

Plusieurs orateurs viennent ensuite à la tribune exposer leur opinion relativement au problème de la vie chère. Des suggestions originales sont parfois émises, mais le débat dévie souvent, et les interruptions des auditeurs ne permettent pas toujours aux orateurs d'exposer leur pensée en toute sincérité.

M. Brandela, au nom du Syndicat professionnel des employés, vient d'abord apporter son adhésion à la campagne entreprise par la Ligue des consommateurs.

M. Londeix, courtier, dans une improvisation qui ne manque pas de pittoresque, insiste sur la nécessité de découvrir et de poursuivre les intermédiaires.

M. Lavielle, du Syndicat des commis et comptables de la Gironde, déclare que dans la lutte contre la vie chère trois points sont à considérer : la production, la répartition et la circulation financière. C'est sur ce dernier point, surtout, qu'il fait porter son argumentation, en s'efforçant de démontrer l'influence qu'aurait sur le prix de la vie la diminution de notre dette flottante. Il s'affirme aussi partisan de la vente directe aux consommateurs par l'Etat ou les coopératives.

Après lui, M. Dassé, secrétaire de l'Union des Syndicats, s'attache à mettre en relief l'action de la classe ouvrière dans la lutte contre la vie chère. Energiquement soutenu par une partie de l'assemblée, il est violemment pris à partie par plusieurs auditeurs. Lorsqu'il veut donner lecture de l'ordre du jour qu'il propose, il se produit un véritable tumulte, et une partie des assistants quitte la salle.

Après une intervention de M. Mendès, qui regrette l'absence des parlementaires à cette réunion et demande que la chasse soit faite surtout aux grands spéculateurs, M. Charles Gallais parvient à obtenir un peu de silence.

L'ordre du jour

Le calme rétabli, lecture est donnée de l'ordre du jour suivant :

« Les adhérents de la ligue des consommateurs de Bordeaux et banlieue, réunis à l'Athénée, décident de continuer jusqu'à complète satisfaction la lutte contre la vie chère par tous les moyens de droit;

» A poursuivre tous les mercantis, spéculateurs et accapareurs, petits ou gros;

» A harceler le gouvernement pour qu'il lève les droits prohibitifs qui frappent les produits de première nécessité et qui ne servent qu'au gros commerce;

» Demandent que le gouvernement soit directement acheteur et fasse la répartition des produits par l'intermédiaire des municipalités et des coopératives groupées dans une Fédération nationale ou réglées par la loi de 1917. »

Cet ordre du jour est adopté à mains levées. Le président déclare la séance close à 11 heures.

Sans apprécier la valeur des diverses solutions préconisées au cours de cette réunion pour résoudre l'angoissant problème de la vie chère, nous estimons que la « Ligue des consommateurs » est susceptible d'avoir une action, limitée sans doute, mais efficace sur la diminution du prix des denrées. Pourvu que son contrôle continue à s'exercer dans les limites légales, avec le concours des pouvoirs publics, nous ne pouvons qu'applaudir à son initiative et la féliciter de son activité.

EN HONGRIE

L'Archiduc Joseph se retirerait après la constitution du cabinet

Bâle, 16 août. — On télégraphie de Vienne que l'archiduc Joseph aurait déclaré qu'après la constitution du cabinet il se retirera de la vie publique et ne demandera pour sa personne aucun privilège particulier capable de provoquer le soupçon qu'il insidite une restauration monarchique.

Renner prie l'Entente d'intervenir en Hongrie

Vienne, via Bâle, 17 août. — Une dépêche de Saint-Germain annonce que le chancelier Renner a adressé à M. Clemenceau une longue note dans laquelle il demande que le Conseil supérieur de l'Entente interdise aux troupes roumaines et hongroises d'occuper le territoire de la Hongrie occidentale allemande, et autorise l'Autriche allemande à intervenir, avec la gendarmerie et la milice populaire, en vue de maintenir l'ordre et la tranquillité.

RUSSIE

Le choléra en Russie méridionale

Stockholm, 17 août. — Un radiotélégramme du gouvernement des Soviets russes signale que l'épidémie de choléra qui s'est déclarée au début de la semaine dans le district du Don fait des progrès inquiétants. La mortalité est évaluée, à l'heure actuelle, à 60. Les services sanitaires se déclarent absolument impuissants à lutter contre l'épidémie, car ils manquent de tous médicaments.

ALLEMAGNE

L'Assemblée de Weimar légifère contre l'exode des capitaux

Weimar, via Berne, 17 août. — L'Assemblée nationale a adopté, samedi, en deuxième et troisième lectures, la loi sur la fuite des capitaux.

L'Allemagne interviendra dans la lutte des races aux Etats-Unis

Berlin, via Bâle, 17 août. — Le chef nègre américain Mdachel bin Scharifer, a fait une conférence publique au cours de laquelle il a réclamé l'égalité de traitement pour les races noire et blanche.

L'ancien sous-secrétaire d'état, von Gerlach, et l'ancien lieutenant de marine Paasche, ont promis de soutenir activement, eux et leurs amis politiques, les revendications des nègres. Ils ont affirmé que le peuple allemand interviendrait vigoureusement en faveur de la race noire. Les Allemands, ont-ils dit, répandront la vérité dans le monde entier, comme l'Amérique le fit autrefois lors de l'abolition de l'esclavage.

BELGIQUE

Les députés demandent le relèvement de leur indemnité

Bruxelles, 17 août. — Les membres du Parlement, sur l'initiative de M. Jules Destrée, député de Charleroi, réclament l'augmentation de leur indemnité parlementaire de 4 à 8,000 francs par an.

ANGLETERRE

Situation grave en Irlande

Londres, 16 août — A Londonderry, hier soir, a eu lieu une manifestation de sinn feiners qui a occasionné quelques émeutes et une grande agitation entre nationalistes et orangistes. La troupe a chargé à différentes reprises pour disperser la foule. Les nationalistes ont répondu en jetant des pierres. Il y a eu des dégâts considérables. Certains manifestants se sont livrés au pillage. La ville a été entièrement plongée dans l'obscurité. On craint que les désordres ne se renouvellent.

MAROC

La lutte entre Raisuli et les Espagnols

Tanger, 17 août. — On confirme qu'un détachement espagnol, qui se portait de Seguelda vers Rgaia, en tête d'un convoi de ravitaillement, est tombé dans une embuscade tendue par des contingents raisulistes. Il a réussi à se dégager, laissant douze morts aux mains des agresseurs. On signale de nombreux blessés, dont quatre officiers.

Au Fondack, à mi-route entre Tanger et Tétouan, Raisuli continue à organiser un vaste camp retranché qui, d'après des renseignements indigènes, comporterait des organisations militaires sérieuses : adduction d'eau, blockhaus, tranchées, etc.

La station de T.S.F. DE CROIX-D'HINS sera la plus puissante du monde

Paris, 17 août. — La France possédera, d'ici peu, la station de T. S. F. la plus puissante du monde.

Lorsque le général Pershing arriva chez nous, il demanda un poste de T. S. F. pour communiquer avec les Etats-Unis, à toute heure de jour et de la nuit. C'est-à-dire le poste le plus puissant possible. Le service français, dirigé par le général Ferrié, fit aussitôt un projet qui fut agréé par le commandement américain. L'ordre de construire suivit aussitôt. A Croix-d'Hins, sur un vaste terrain nu, des soldats du génie français montèrent des bâtiments en même temps que six cents ouvriers américains se mettaient au travail en mai 1918.

Ces ouvriers furent chargés de dresser les pylones et d'installer les machines que l'Amérique allait fournir; ils construisirent des voies ferrées, établirent des dépôts de bois et d'acier. Bien que la guerre soit finie, il reste encore quatre cents américains pour achever l'établissement.

La station de Bordeaux comprendra huit pylônes en acier de 250 mètres de haut et soutenant une antenne en nappe de 1,200 mètres de longueur, sur 400 mètres de largeur. Ces pylônes s'achèvent, ils forment une sorte de tour Eiffel, très légère, à trois pieds reposant sur une base bétonnée, véritable merveille d'art, due à M. Harel de la Noe.

Le système employé pour l'émission des ondes sera celui par ondes entretenues. A cet effet, des appareils très puissants, formés par des électrodes de charbon et de cuivre entre lesquels on fait jaillir un arc, ont été envoyés d'Amérique, tandis que la France s'est chargée de la fourniture d'un alternateur à 15,000 périodes. Ce matériel, qui surpassera en force tout ce qui existe actuellement, donnera 500 kilowatts dans l'antenne. Il est donc cinq fois plus puissant que celui de la Tour Eiffel, et trois fois et demie plus puissant que celui de Lyon.

Les ondes porteront à 20,000 kilomètres et toucheront par conséquent tous les points du globe. Les Allemands seront de beaucoup dépassés, puisque leur fameuse station de Nauen n'a qu'une portée deux fois moindre.

La station de Croix-d'Hins ne servira qu'à émettre des ondes. Elle pourra transmettre 50 mots à la minute, soit 3,000 mots à l'heure, soit 72,000 mots par jour. Cette grande vitesse d'émission se fait à l'aide d'appareils spéciaux, avec papiers perforés.

Pour assurer un tel service, le poste aura à sa disposition un personnel de soixante techniciens de premier ordre, qui formera quatre équipes de quinze hommes, travaillant six heures chacune, de façon que les dépêches s'écoulent sans répit.

Bordeaux sera ainsi en communication avec ses navires voguant sur toutes les mers du monde et qui recevront les nouvelles de partout. Ce poste assurera également les communications avec toutes nos colonies qui, jusqu'ici, étaient tributaires de câbles étrangers, ainsi qu'avec tous nos postes du désert africain.

Le télégraphe demeure soumis au contrôle civil

Paris, 17 août. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le contrôle central télégraphique a cessé d'exister le 15 août, à minuit. Est-ce à dire que désormais les dépêches ne seront plus soumises à aucun examen ? Cette interprétation de la mesure prise ne serait pas tout à fait exacte. En réalité, c'est la suppression du contrôle exercé depuis le début de la guerre par l'autorité militaire sur tous les messages télégraphiques qui a été ainsi décrétée. Il n'en reste pas moins que l'autorité civile, représentée en l'espèce par la direction de l'exploitation télégraphique, continuera jusqu'à nouvel ordre l'examen des dépêches.

Le "Goliath" passe au-dessus de Port-Etienne

Casablanca, 17 août. — Le « Goliath » a passé à Port-Etienne à 3 h. 30.

Marseille-Salonique-Constantinople-Le Caire

Salonique, 17 août. — Le commandant Vuillemin et le lieutenant Daniau, partis de Marseille le 12, à midi, ont atterri hier soir sur le terrain d'aviation de Salonique. Ils avaient fait escale à Naples. Les deux aviateurs sont repartis ce matin pour Constantinople, d'où ils poursuivront vers Le Caire. Leurs avions sont munis de réservoirs supplémentaires permettant d'effectuer un trajet de 1,500 kilomètres sans escale.

Le droit au travail

Depuis vendredi, les cafés et les restaurants de Bordeaux sont fermés. Ils sont fermés parce que les garçons de café sont en grève. Les garçons de café ont parfaitement le droit de se mettre en grève et l'objet de cet article n'est pas d'examiner la légitimité de leurs revendications. Mais les Bordelais sont intéressants aussi, et nous voudrions savoir si ceux d'entre eux qui ne vivent pas en famille conservent le droit de manger.

Nous voudrions savoir encore si les nombreux étrangers de passage dans notre ville ont le droit d'y déjeuner et d'y dîner.

Nous ne poserions même pas ces deux questions si les garçons de café bordelais, qui font usage du droit de grève, respectaient le droit au travail. Mais il en va tout autrement.

De nombreux

LA PAIX

Arrivée de l'envoyé de l'amiral Koltchak

Marseille, 16 août. — A bord de l'« Empereur-Nicolas », arrivé hier de Constantinople, se trouvaient cent réfugiés russes et parmi eux le baron Steinheil et M. Kodoroussos, envoyé extraordinaire de l'amiral Koltchak auprès des puissances alliées.

Pour les veuves et orphelins de la guerre

Montpellier, 16 août. — Sous les auspices de l'Association des blessés, mutilés et anciens combattants, une école de rééducation des veuves et orphelins de la grande guerre est créée à Montpellier. Elle comportera notamment une garderie pour les enfants et une section d'apprentissage tendant au travail à domicile.

Arrestation d'une bande de cambrioleurs

Bourges, 16 août. — La police vient d'arrêter six individus faisant partie d'une bande de cambrioleurs. Ils sont accusés d'avoir commis depuis un mois quatre cambriolages qui leur ont rapporté une vingtaine de mille francs d'argent et des marchandises. Le chef de la bande est un caporal-major du 1er d'artillerie nommé Jules Chaput, originaire de Montpellier. Il a été appréhendé en livrant des marchandises volées à un inspecteur habillé en camelot. D'autres arrestations sont imminentes.

Incendie de forêts

Montpellier, 16 août. — Des taillis de chênes de Hort-de-Gay ont été détruits par un incendie provoqué par la sécheresse.

EN HONGRIE

Le nouveau ministre des affaires étrangères

Vienne, 16 août. — M. Martin de Lovaszy, le nouveau ministre des affaires étrangères, que ses compatriotes appellent « l'ami de l'Entente » et qui l'est aussi en réalité, n'a jamais fait partie de la diplomatie, mais il s'est occupé beaucoup et depuis longtemps de politique extérieure comme membre de la délégation hongroise et comme publiciste.

Chose certainement intéressante, ses opinions dans leurs grandes lignes n'ont jamais varié. Ministre de l'instruction publique, pendant la première période du régime karolyiste, M. de Lovaszy voulut profiter du mouvement francophile qui se manifestait alors à Budapest pour ouvrir toutes grandes les portes de la Hongrie à la culture intellectuelle française.

Mais son successeur, le social-démocrate extrémiste et plus tard « commissaire du peuple » Sigismond Kunfi, absorbé par la « grande politique, et d'ailleurs germanophile camouflé quoique convaincu, comme la plupart des israélites magyars, ne pense à l'enseignement que pour procurer des bénéfices à ses parents, à ses amis et une foule de jeunes « intellectuels » accourant de tous les ghettos de Hongrie.

Une comtesse enlevée par un ouvrier maçon

Berlin, via Londres, 16 août. — L'opinion a pris grand intérêt en Bavière, surtout, dit le « Lokal Anzeiger », à la nouvelle de la fuite d'une comtesse avec un ouvrier maçon. Il s'agit de la comtesse Felicitas von Hohenthal und Bergen. Elle a vingt-deux ans et est la fille du comte Adolphe de Hohental und Bergen et de la comtesse Gisela Zu Torring Jassenbach. Les Torrings appartiennent à la plus ancienne noblesse bavaroise.

Le « Lokal Anzeiger » dit qu'ils ont également des attaches avec l'aristocratie anglaise, étant apparentée, du côté paternel, aux comtes de Bradfort.

Roumains, Tchèques et Yougo-Slaves avancent en Hongrie

Budapest, via Vienne, 16 août. — Le ministère de la guerre publie un communiqué officiel annonçant qu'une avance concentrique est exécutée en ce moment par les troupes roumaines, yougo-slaves et tchèques. Les troupes roumaines avancent sur Erlau avec mission de nettoyer les montagnes du Bugg de toutes les bandes rouges qui s'y sont retranchées. Dans le bassin pétrolifère d'Orog, les troupes roumaines ont occupé Felsegala et Tata et elles continuent leur avance sur le Danube. Les Yougo-Slaves, de leur côté, avancent avec quatre divisions. Ils désarment partout la population et chassent devant eux les soldats. Les Yougo-Slaves ont l'intention d'opérer leur jonction avec les troupes roumaines à Stenamanger.

EN ESPAGNE

Le toréador Mazzantini nommé gouverneur d'une province

Madrid, 16 août. — Luis Mazzantini, qui fut le toréador le plus célèbre de l'Espagne, vient d'être nommé gouverneur civil de la province de Guadalajara.

LA VIE SPORTIVE

HIPPISME

Courses à Deauville

SAMEDI 16 AOUT

Deauville, 16 août. — *La deuxième réunion d'obstacles a bénéficié du pont de l'Assomption, qui lui a valu une affluence inespérée de visiteurs.*

« Turlupin » a enlevé facilement le Prix de Criquebeuf à « Grezil » et « Dikala ».

Un « dead-heat » a terminé le 2e Prix de la Société des steeples : « Suprême-II » et « Montfaucon », qui ne s'étaient guère quittés après la chute de « Saint-Guénolé », ont passé le poteau dans la même foulée

« Combles » a gagné le Prix des Géraniums avec la plus grande aisance.

Le Prix des Prairies est revenu à « Mézeray », qui a résisté aux efforts d' « Oviliers », qui se plaçait deuxième devant « Saint-Chamond ».

« Fonraud » a remporté le Prix Henry Ridgway sur « Monastery » et « Troupier », après avoir toujours été en tête du peloton.

« Kingdom », qui s'était tenu à proximité des leaders, est venu régler, à la fin du 3e Prix de la Société des Steeples, « Gloverville », qui avait sauté en tête à la dernière haie. « Cambay » était troisième devant « Mameli ».

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE CRIQUEBŒUF (haies, à réclamer), 2,500 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Turlupin* (W. Escott), à M. Jean Stern; 2e, *Grésyl* (R. Sauval), à M. E. Lauzier; 3e, *Dikala* (Berteaux), à M. E. Mayer; 4e, *Hippocampe* (T. Williams), à M. Harry Zorn.

Gagné de deux longueurs, le troisième, à deux longueurs; le quatrième à quatre longueurs.

Turlupin (Le-Samaritain et Tebessa), est entraîné par Newton.

2e PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (steeple-chase), 5,000 fr., 3,400 mètres. — 1ers « dead-heat », *Suprême-II* (W. Head), à M. le vicomte Foy, et *Montfaucon* (Berteaux), à M. H. Blum.

Non placé : Saint-Guénolé (G. Mitchell), tombé.

Suprême-II (Melbourne et Eolienne), est entraîné par Morand.

Montfaucon (Verdun et Sacha), est entraîné par Ed. Mayer.

PRIX DES GERANIUMS (haies, mixte), 3,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Combles* (Parfrement), à M. Marcel Boussac; 2e, *La-Relève* (W. Escott), à M. Jean Stern; 3e, *Vardar* (Berteaux), à M. F. Grumetz.

Non placés : High (W. Head), Châteaugay (Thibault).

Gagné de cinq longueurs, le troisième loin.

Combles (Elf et Cromarty), est entraîné par Ch. Barilier.

PRIX DES PRAIRIES (haies)
10,000 fr., 2,500 mètres

1. **Mézeray** (W. Head), à M. L.-M. Rolland.
2. **Oviliers** (R. Sauval), à M. Ed. Dreyfus.
3. **Saint-Chamond** (Berteaux), à M. Jean Cerf.

Non placés : Scambietto (Pinon), Noguetto (L. Philippe), Verona (Thibault), Le-Pinard (W. Escott).

Gagné de trois-quarts de longueurs, le troisième à six longueurs.

Mezeray (Rabelais et Mereworth), est entraîné par Duffourc.

PRIX HENRY-RIDGWAY
(Grand steeple-chase handicap)
10,000 fr., 4,700 mètres

1er, Fonraud (Berteaux), à M. Ed. Mayer.
2e, Monastery (W. Head), à M. Sydney Platt.
3e, Troupier (Parfrement), au prince Murat.
4e, Bouhouroche (L. Philippe), à M. Pierre Foucret.
5e, Hugomart (Semblat), à M. J. Couturié.

Gagné de deux longueurs, le troisième à quatre longueurs, le quatrième à cinq longueurs

Fonraud (Ramrod et Country-Girl), est entraîné par son propriétaire.

3e PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (haies, handicap), 5,000 fr., 3,000 mètres. — 1er, *Kingdom* (W. Head), à M. W.-K. Vanderbilt; 2e, *Gloverville* (Thibault), à M. R.-G. Lazard; 3e, *Cambay* (Semblat), à M. Ed. Gaspari; 4e, *Mameli* (G. Parfrement), à Mme Ricotti.

Non placés : Gaulle (Berteaux), Muratore (E. Hardy), Alexander (W. Escott), Dinant (W. Pall).

Gagné d'une demi-longueur, le troisième à trois-quarts de longueur; le quatrième à cinq longueurs.

Kingdom (Maintenon et King's-Favour), est entraîné par Duke.

Rapports officiels du pari mutuel

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pel. 5 fr.
Turlupin	G	39 50	18 50
	P	17 »	8 »
Grésyl	P	15 50	6 »
Suprême-II	G	16 »	7 »
Montfaucon	G	13 50	7 50
Combles	G	16 »	7 50
	P	11 50	6 »
La-Relève	P	17 »	8 »
Mézeray	G	57 »	31 50
	P	25 »	14 50
Oviliers	P	14 50	8 »
Fonraud	G	43 50	17 50
	P	16 50	9 »
Monastery	P	18 50	8 »
Kingdom	G	25 50	10 50
	P	13 »	6 »
Gloverville	P	25 50	13 »
Cambay	P	25 50	27 »

Courses de Cazaubon

Voici le programme des courses du 1er septembre.

Prix de la Société d'Encouragement, pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, au trot monté ou attelé, pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, âgés de 3, 4, 5 et 6 ans, nés et élevés en France, et n'ayant pas gagné une somme totale de 5,000 fr. — 250 fr. au premier; 50 fr. au second; 30 fr. au troisième sur les entrées.

Engagements le mardi 19 août au secrétariat de la Société de Cazaubon avant 14 heures.

Prix du Comité, course plate (gentlemen riders), 500 fr. au premier, 100 fr. au second, 50 fr. au troisième sur les entrées, pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus. Distance : 1,600 mètres.

Engagements jusqu'au mardi 19 août, au secrétariat de la Société d'Encouragement, 3, rue Scribe, Paris.

Prix du Gouvernement, course plate, 800 fr. au premier, 150 fr. au second et 50 fr. au troisième, pour chevaux de 3 ans, de pur-sang et de demi-sang, comptant au moins 25 % de sang arabe, à l'exclusion de ceux comptant 50 % de ce sang, issus d'étalons ou nationaux, ou approuvés ou autorisés, et n'ayant jamais gagné 5,000 fr. Distance : 2,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 19 août, avant 14 heures, au secrétariat de la Société d'Encouragement, 3, rue Scribe, à Paris.

Epreuve de circonscription de la Société sportive d'encouragement, course plate au galop, pour chevaux autres que de pur sang comptant au moins 25 % de sang arabe (1re catégorie), 400 fr. au premier, 250 fr. au second, 150 fr. au troisième et 100 fr., 60 fr. et 40 fr. aux faisseurs des trois premiers, pour hongres et pouliches de 3 et 4 ans, autres que de pur sang, comptant au moins 25 % de sang arabe, de la circonscription du dépôt d'étalons de Tarbes, n'ayant jamais, en une ou plusieurs courses plates ou à obstacles, reçu, comme premier et comme placé, une somme totale de 2,000 fr. Distance : 1,000 mètres inclusivement.

Engagements jusqu'au 19 août, avant 14 heures, au secrétariat de la Société de Cazaubon.

Prix R. de Monbel et de la Société d'Encouragement, course plate (hors série), pour chevaux entiers ou juments de pur sang de 3 ans et au-dessus nés et élevés en France, 400 francs au premier, 200 fr. au second et 100 fr. au troisième. Distance : 2,000 mètres.

Engagements avant le 19 août, à 14 heures, au secrétariat de la Société d'Encouragement, 3, rue Scribe, Paris.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, course de haies, 1,200 fr. au premier; 200 fr. au second, 100 fr. au troisième, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Distance : 2,800 mètres.

Les gentlemen recevront 3 kil.

En plus 15 % de la somme aux éleveurs.

Engagements, avant 14 heures, le 19 août, au secrétariat de la Société des Steeples, 10, rue Trelhard, à Paris.

Courses de Pompadour

Voici le programme du dimanche 14 septembre :

1er Prix du Gouvernement (arabes purs), pour chevaux de 3 ans. Distance : 2,000 mètres. Prix : 2,000 fr.

2e Prix du Gouvernement, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, élevés dans l'ancienne division du Midi et n'ayant pas gagné 6,000 fr. de prix ni un prix de 2,500 fr. Distance : 2,200 mètres. Prix : 2,000 fr.

Prix de la Corrèze et du P. O., pour chevaux de 2 ans. Distance : 1,200 mètres. Prix : 2,800 fr.

Prix de la Société d'Encouragement, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais gagné un prix de 5,000 fr. Distance : 2,000 mètres. Prix : 2,000 fr.

Epreuve d'arrondissement de la Société sportive d'Encouragement, pour chevaux autres que de pur-sang, comptant au moins 25 % de sang arabe. Distance : 1,000 mètres. Prix : 2,000 francs.

6e Prix de la Société des Steeple-Chases de France (course de haies), pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant jamais gagné un prix de 3,000 fr. Distance : 2,800 mètres. Prix : 1,000 fr.

CYCLISME

CRITERIUM CYCLISTE DU MIDI

Troisième étape : Montpellier-Nîmes-Béziers 181 kilomètres

Montpellier, 16 août. — Le départ a été donné à 5 h. 30.

Voici l'ordre des arrivées à Béziers :

1. Ali Neffati, à 13 h. 21; 2. Pelletier, à une demi-roue; 3. ex-æquo, Fontan, à 13 h. 26; Gichard, Léonard; 6. ex-æquo Laveran et Druz, à 13 h. 27; 8. Lefèvre, à 13 h. 40; 9. Michiels, à 13 h. 41, retardé par une crevaison à 10 kilomètres de l'arrivée.

YACHTING

REGATES D'ARCACHON

Prix d'amateurs organisés par la Société la Voile d'Arcachon :

Bateaux de 6 mètres : 1er prix, « Sylvia », à M. Lost; 2e prix, « Titave-III », à M. Daumoy; 3e prix, « Film », à M. Louis; 4e prix, « Mac-Mic », à M. Allard; 5e prix, « Douca », à M. Guiraut; 6e prix, « Sloma », à M. de Luze.

Il y avait dix partants.

1re Edition

BORDEAUX

Il y a un an

18 AOUT 1918

Nos troupes avancent au sud de l'Avre. Les Anglais s'emparent du village d'Outtersteene

Le Danemark asure la protection des Français en Russie.

Les Tchéco-Slovaques et les troupes sibériennes s'emparent d'Irkoutsk.

Le vapeur suédois « Nordben » est torpillé en Méditerranée par un sous-marin allemand.

Légion d'honneur

Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur de M. le capitaine Bouchard, de l'état-major des troupes françaises de Macédoine.

Le capitaine Bouchard, qui, par son mariage, s'est allié à de vieilles familles des Landes et des Basses-Pyrénées, habitait, avant la guerre, Bordeaux, où il compte de nombreuses sympathies.

Cet officier, qui est déjà titulaire de la croix de guerre, a commencé la campagne au 49e d'infanterie, puis a compté au 6e de la même arme avant son passage dans l'état-major.

La grève des garçons de café et de restaurant

Samedi après-midi, vers quinze heures et demie, une réunion à laquelle assistaient 500 personnes environ, a été tenue à l'amphithéâtre de la Bourse du travail. Plusieurs orateurs ont fait l'historique du conflit et exposé les diverses démarches faites par le comité de grève. La question de l'affiliation à la C. G. T., soulevée au cours de la discussion, a été réservée. La réunion s'est terminée vers dix-sept heures un quart.

Les grévistes se sont alors formés en monôme et, précédés de la bannière syndicale, ont parcouru le cours Pasteur, la place Pey-Berland, la rue Vital-Carles, le cours de l'Intendance. La dislocation se fit place de la Comédie.

Dimanche matin, les cafés et restaurants ont été à nouveau visités par les grévistes, notamment dans les environs de la gare Saint-Jean et à La Bastide.

Une réunion a lieu cette après-midi, à quinze heures, à la Bourse du travail.

De leur côté, les patrons ont tenu une réunion et ne sauraient tarder à entrer en pourparlers avec les grévistes.

Parmi les revendications présentées sur lesquelles un accord verbal a pu se faire, signalons celle, paarticulièrement importante, relative au placement paritaire. Les deux commissions, patronale et ouvrière, ont décidé de n'employer désormais que des garçons appartenant au Syndicat et munis du carnet syndical. Cette décision aura pour effet de supprimer les placements clandestins qui portaient un tort considérable aux intérêts corporatifs.

On nous demande de faire connaître qu'un portefeuille contenant une assez forte somme a été trouvé samedi à la Bourse du travail par le gréviste Laffargue. Ce portefeuille a été déposé au siège du Syndicat, 13, place Puy-Paulin, où le perdant pourra venir le réclamer.

Pour revoir son mari !

Depuis plusieurs semaines, Mme Fernande K... avait des dissentiments avec son mari. Bien qu'ils fussent en instance de divorce, elle éprouva subitement samedi le désir de le revoir. Dans cette intention, elle se rendit chez sa tante, place du Parlement. Comme celle-ci refusait de la recevoir, elle se mit à l'invectiver violemment, et, dans sa fureur, elle alla même jusqu'à briser une porte. Pour ce fait, procès-verbal lui a été dressé.

Un noyé

Samedi soir, vers dix-sept heures, M. Antonio Mora-Plana, 23 ans, camionneur, demeurant 106, rue Carreyre, prenait un bain dans la Garonne, à Bassens. Tout à coup, sa tête s'enfonça sous l'eau, et il ne reparut plus. Un de ses camarades, M. Ibar, 27, rue Conrad, fit de vaines recherches pour retrouver son corps. Les vêtements du noyé ont été déposés chez M. Duffau, batelier, quai de Bourgogne.

Les vols

M. Venange, sous-brigadier des douanes, de passage à Bordeaux, a déposé une plainte pour vol de divers effets d'habillement. Ces effets étaient contenus dans une malle qu'il avait déposée dans l'immeuble portant le numéro 53, rue de la Devise.

— Une bicyclette a été volée à M. Michel Miret, de Carignan, de passage à Bordeaux, où il habitait 71, rue Carpenteyre.

Bordeaux la nuit

Interrogatoire d'un inculpé

L'état du blessé, qui inspirait samedi matin de vives inquiétudes, s'étant légèrement amélioré, l'agent Lestrade s'est rendu samedi après-midi à l'hôpital Saint-André pour l'interroger. Le blessé, Louis R..., est âgé de 25 ans. Il est mobilisé au 11e régiment d'infanterie, et il était actuellement en convalescence à Bordeaux, où il habitait rue des Vignes.

Comme Lestrade lui demandait le nom de ses complices, il répondit : « Je ne sais pas le nom des camarades avec qui j'étais hier. D'ailleurs même, si je les connaissais, je ne voudrais pas vous les nommer. »

Louis R... refusa de donner aucune autre indication.

Le docteur Lande a procédé à l'examen du blessé. Celui-ci a été atteint par trois balles; l'une à la main, l'autre au côté, et la troisième dans la région des reins. Cette dernière seulement reste à extraire. Aucune des blessures ne présente de gravité, et Louis R... entrera sans doute rapidement en convalescence.

L'affaire a été mise à l'instruction au cabinet de M. le juge Dubernet de Bosc.

BAGUE brillant tourbillon, souvenir famille, oubliée 23 juin lavabo Terminus, Bordeaux. Prière déposer bureaux du journal. Bonne récompense.

CHRONIQUE DU PALAIS

A L'INSTRUCTION

L'assassinat du cours de la Marne

Les vêtements des inculpés seront soumis à une expertise

On sait que le soldat Rousseau, après avoir avoué qu'il était l'auteur de l'assassinat commis sur le brocanteur Dupuy, cours de la Marne, est revenu sur ses déclarations et prétend maintenant que le crime a été commis par l'Algérien Guindau; il ajoute, qu'en ce qui le concerne, il s'est borné à faire le guet.

Interrogé par M. le juge d'instruction Dubernet de Bosq, l'Algérien Guindau a protesté énergiquement de son innocence : il nie même avoir accompagné Rousseau cours de la Marne, le soir de l'assassinat, et donne, pour prouver son dire, un alibi qui va être contrôlé.

Le magistrat instructeur, afin de fixer sa religion, a fait examiner non seulement les vêtements dont sont porteurs les inculpés, mais encore ceux qui étaient restés à leur domicile.

Sur la vareuse du soldat Rousseau s'aperçoivent nettement des taches brunes qui pourraient être des taches de sang.

Les vêtements que portait Guindau au moment de son arrestation ne présentent aucune tache suspecte; par contre, un veston et un gilet qui ont été saisis dans sa chambre portent des taches très visibles, d'un brun noirâtre.

M. le juge Dubernet de Bosq a commis M. le docteur Lande, médecin légiste, à l'effet d'étudier la nature des taches relevées sur les vêtements en question. M. le docteur Lande communiquera la semaine prochaine au magistrat instructeur le résultat de cet examen.

Un garçon de café arrêté à Lormont

Samedi après-midi, vers trois heures, deux gendarmes de la brigade de Lormont ont conduit au parquet de Bordeaux et présenté à M. Lebé, substitut du procureur de la République, un garçon de café nommé Lucien Godein, âgé de dix-huit ans, à l'arrestation duquel ils avaient procédé dans les circonstances suivantes :

En compagnie de plusieurs camarades, Godein s'était rendu vendredi soir à Lormont, où il aurait essayé de décider des garçons d'un café-restaurant à abandonner le travail. Le patron de l'établissement ayant requis la gendarmerie, Godein répondit par des injures aux observations qui lui furent faites, et il s'oublia jusqu'à porter la main sur un gendarme.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal dressé par la gendarmerie, M. le substitut Lebé a renvoyé l'affaire à l'instruction au cabinet de M. le juge Giraud. Ce magistrat a immédiatement procédé à un premier interrogatoire de Godein, qu'il a fait ensuite écrouer.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. MATIGNON, vice-président.

LA VENGEANCE D'UN AMOUREUX ECONDUIT

Dans la soirée du 10 août, un Vénézuélien nommé Lopez Serjio, dix-neuf ans, manœuvre, rue Dieu, se présentait chez ses voisins, les époux Gomez, et leur demandait l'autorisation de conduire au bal leur fille, Alexandra, âgée de dix-sept ans.

Sur le refus qui lui fut opposé, Lopez Serjio tira de sa poche un revolver et fit feu à deux reprises sur M. Gomez; celui-ci fut blessé dans la région inguinale.

Serjio s'enfuit; à un compatriote qu'il rencontra, il déclara qu'il regrettait d'avoir manqué son but et qu'il tuerait avant peu les époux Gomez.

Mis récemment en état d'arrestation et traduit en correctionnelle, Lopez Serjio a expliqué qu'ayant demandé la main d'Alexandra Gomez, il avait su qu'un Espagnol lui était préféré et qu'il avait voulu se venger de ce que les époux Gomez eussent cherché à l'éconduire.

Serjio Lopez a été condamné à **six mois d'emprisonnement.**

ASSAILLI PAR ERREUR

Nous avons dit comment M. Pierre Auger, gardien de marchandises sur les quais, passant un soir près des Docks, fut interpellé par un inconnu qui, après lui avoir dit : « Ah ! c'est toi, Jagourd ! » lui asséna de violents coups de gourdin sur la tête.

L'auteur de cette agression avait, par erreur, pris M. Auger pour l'inspecteur de police Jagourd qu'il ne porte pas dans son cœur. C'est pourquoi, d'ailleurs, ce dernier a pu assez facilement retrouver et arrêter le coupable. Cet individu se nomme Henri-André Mora; il est graveur, âgé de vingt et un ans, et domicilié cité du cours Saint-Maur. Le tribunal l'a condamné à **quatre mois d'emprisonnement.**

ENCORE UN VOLEUR DE SUCRE

Le manœuvre Philippe Saperigham, âgé de dix-neuf ans, avait enmagasiné chez lui une assez grande quantité de sucre qu'il avait volé par petits lots, au préjudice d'une maison de la place. Lorsqu'il commit l'imprudence d'offrir cette marchandise en vente à des personnes habitant son quartier, il fut dénoncé et mis en état d'arrestation.

Saperigham a été condamné à **six mois d'emprisonnement.**

NAOL LE MEILLEUR CIRAGE A LA CIRE
Usines à Courbevoie

CHRONIQUE MARITIME

DEPARTS DES COURRIERS D'OUTRE-MER

Courriers à poster mardi 19 août pour les destinations suivantes :

Tunis, départ du paquebot « St-Raphaël », de Marseille, le 22 août.

Ajaccio, Propriano, Bonifacio, départ du paquebot « Corte-II », de Marseille, le 21 août.

Le Canada, départ du paquebot « Scotian, de Liverpool, le 23 août.

COURRIER DU MAROC

Le paquebot « Martinique », de la Compagnie Générale Transatlantique, parti de Casablanca le 11 août, est arrivé à Bordeaux qui vendredi dans la soirée.

Parmi les nombreux passagers, citons : M. Odelin, ancien conseiller municipal de Paris et membre du Conseil général de la Seine, de retour d'un voyage d'études au Maroc.

DEPART DU « SAMARA »

Le paquebot « Samara », commandant Barbot, de la Compagnie Sud-Atlantique, qui avait embarqué ses passagers samedi après-midi, a quitté notre port dans la soirée, à destination de Lisbonne, Dakar, le Brésil et la Plata.

Ce navire, qui emporte son complet de passagers de cabines, a embarqué en outre un millier de tirailleurs sénégalais pour le Sénégal et une cinquantaine de soldats démobilisés retournant au Brésil et dans la République Argentine.

NAVIRE DE L'ETAT

Le « Cosmao », ancien croiseur de l'Etat, venant de Rochefort, est monté à Bordeaux samedi matin.

Ce navire de guerre, qui s'est amarré dans le bassin des docks, va y subir quelques réparations à ses chaudières. On ne sait encore à quel emploi sera destiné le « Cosmao » une fois ses réparations achevées.

Les Parfums Bichara sont partout

Chronique théâtrale

FRANÇAIS-LYRIQUE

Dimanche, lundi, mardi, trois dernières soirées de l'immense succès de fou-rire de l'Ambigu comique : « Le Système D... », vaudeville en trois actes de P. Weber, tout le monde voudra voir Melbert dans le poilu Bouju, sa camarade Berthe Fusier dans le rôle de Félicie, et les principaux artistes qui ont créé la pièce à Paris.

« Intolérance » sera donné tous les jours en matinée et soirée à partir du 29 courant.

APOLLO-THEATRE

Lundi, mardi, mercredi, trois représentations de la revue « Ouf ! » présentée par l'impresario Charles Baret, avec une pléiade de comiques, et Louis Baldy, dans ses imitations d'artiste célèbre.

Bientôt, « Alsace », la célèbre pièce de M. Gaston Leroux, avec Mme Jane Grumbach et M. Desfontaines.

A partir du mercredi 27, ouverture de la saison d'automne, Augé, dans Badigeon.

THEATRE DES BOUFFES

Dimanche en soirée, et lundi en soirée, « la Padowa » dans son merveilleux numéro de danses classiques et modernes; triomphe de tous les interprètes de la « Revue de la Paix » qui marche triomphalement vers la 100e. Mardi et jours suivants, Musidora, la reine du cinéma, dans une scène, et un sketch spécialement écrit pour elle : le Baiser et la dernière Aventure de Casanova.

ALHAMBRA-THEATRE

Lundi, sur la scène, première de « Tous z'aux z'aux », revue de Fontenay, interprétée par MM. Saint-Ober, premier comique du Palais-Royal; Busquet, Reinal, Ramos, Verva et Mlles Denots, Delcher, Deroyé, Jeannette, etc.

THEATRE ANTIQUE D'ORANGE

Voici le programme complet des grandioses manifestations d'art lyrique organisées au Théâtre Antique d'Orange :

Le samedi 23, à 9 heures du soir, « Samson et Dalila », grand-opéra, de Saint-Saëns, avec MM. Frantz, Cerdan, Narçon, Mme Lyse Chany, de l'Opéra; suites de danses exécutées par la grande étoile Jeanne Dumas; Shwartz, danseuse étoile; M. Ricaux, premier danseur de l'Opéra, et quatre-vingts danseuses.

Le dimanche 24, à 9 heures du soir, « Hélène », poème lyrique en trois parties, de Saint-Saëns, avec M. Frantz, Mmes Demougeot, Corso; « Icare », épopée lyrique en trois parties, de MM. Deutsch, de la Meurthe, et Camille Erlanger, interprétée par MM. Cerdan, Saldou, Mmes Alix Laute, Brun, Charny, tous de l'Opéra, grand ballet des « Erinnyes », qui réunira quatre-vingts danseuses.

SPECTACLES

DIMANCHE 17 AOUT

FRANÇAIS. — A 8 h. 30 : **Le Système D.**
BOUFFES. — A 8 h. 30 : **La Revue de la Paix.**
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : **Voyez Polin ! revue.**

CIRQUE RANCY

Programme très intéressant, en ce moment au grand cirque Rancy. Outre les Pomis dans leur numéro de gladiateurs romains qui continuent leurs étonnants exploits de force et d'audace acrobatiques, citons les aéros, Loyal, le jongleur excentrique; le trio Crescendo, les scientifiques écuyers dresseurs M. et Mme Joan Houcke; signalons le roi du lasso, Sella; Salvador et sa ménagerie exotique, les lévriers sauteurs, etc.

C'est en un mot un spectacle tout aimable et décent qui doit attirer au grand cirque Rancy tous les publics, car tous peuvent s'y plaire.

ÉTAT CIVIL

DECES du 16 août

Matana Abdala, 37 ans, rue Arm.-Dulamon, 11.
Veuve Sedze, 67 ans, rue Armand-Caduc, 1.
Jean Laclotte, 78 ans, avenue Thiers, 106.
Veuve Flamary, 80 ans, rue Laville, 36.
Veuve Ludier, 85 ans, rue de Cenon, 6.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de
Mme SAINT-LOT
sont priés d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le dimanche 17 août, à l'église du Bouscat.

On se réunira à midi trois quarts, boulevard du Président-Wilson, 401, d'où le convoi funèbre partira à une heure précise.

CONVOI FUNÈBRE Mlles Blanche, Jeanne et Alice Phalip, les familles Granyal et Samson prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Pierre PHALIP,

leur mère, tante et cousine, qui auront lieu le **lundi 18 août**, en la basilique Saint-Seurin.

On se réunira à la maison mortuaire, 21, rue du Pas-Saint-Georges, à trois heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à quatre heures.

L'inhumation aura lieu à Caudéran.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Les familles Mailles, Drugeon, Domecq, Baché et Mazeyrand prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve MAILLES, née BACHÉ,

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur et tante, qui auront lieu le **lundi 18 courant**, en l'église Saint-Pierre.

On se réunira à la maison mortuaire, 21, rue du Pas-Saint-Georges, à trois heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à quatre heures.

L'inhumation aura lieu à Caudéran.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Mme P. Sansous, Mme et M. Duluc, les familles Sansous et Gassiolle prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Pierre SANSOUS,

leur époux, père, beau-père, frère, beau-frère et oncle, qui auront lieu le **lundi 18 août**, en l'église Notre-Dame de Talence.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, à deux heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à trois heures.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Mme Louis Castex et ses enfants, Mme Fernand Castex, Mme veuve Picou, M. et Mme Paul Lamourelle et leur fille, M. et Mme Georges Musseau, M. et Mme André Picou et leurs fils, Mme veuve Bourrondie et sa famille, les familles Castets (de la Réole) et Rousseau (de Podensac) prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Louis CASTEX,

leur époux, père, fils, petit-fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, qui auront lieu le mardi 19 août, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, à dix heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à onze heures.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. André Laporte (lieutenant de réserve 10e hussards), Mlle Albertine Sarraute, M. M. Ponscolle, M. Alfred Laporte, M. et Mme Maurice Lavaud, M. J. Mouras et ses enfants, les familles Sarraute, Mouras, Bouillerce, Lagrange, P. Laporte, Séré, Lacau, Lalanne, Chamart, Malégarie, Laroza, Ponsolle, Pastrie, Chaslot et Certain prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme André LAPORTE,
née Marie-Louise SARRAUTE,

leur épouse, sœur, belle-fille, belle-sœur, tante, nièce et cousine, qui auront lieu le **mardi 19 courant**, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira au presbytère de cette paroisse, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

REMERCIEMENTS ET SERVICE FUNÈBRE

M. Romain Paquier et sa mère, M. et Mme François Casamayou et leur fille, M. Charles Casamayou, M. et Mme D. Casau et leur fils, M. Edgard Seguin, M. et Mme P. Bouillerce remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. François CASAMAYOU,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que le service qui sera célébré le **mardi 19 courant**, dans l'église Saint-Eloi, à neuf heures, sera offert pour le repos de son âme.

La famille y assistera.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

REMERCIEMENTS Mme veuve de Teyssière, ses enfants et leur famille remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. René DE TEYSSIERE,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

3e Edition

Chronique Régionale

La crise des transports

En présence de la fermeture prolongée des gares petite vitesse, la Chambre de commerce des Deux-Sèvres avait adressé une protestation au ministre des travaux publics. En réponse, elle vient de recevoir une lettre dans laquelle on lui fait connaître :

« Qu'en présence des difficultés de circulation qui se sont manifestées sur le réseau à la suite de la réduction des heures de travail des mécaniciens et chauffeurs, le réseau de l'Etat a dû prendre quelques mesures restrictives pour dégager ses grandes lignes et ses triages. Ces mesures ont dû être prises sur l'ensemble du réseau. Le réseau compte revenir progressivement à un régime plus large ».

DEUX-SÈVRES

NIORT

LEGION D'HONNEUR. — Etienne-Joseph Gelfré, sous-lieutenant au 67e d'infanterie territoriale : « Officier chef de section très méritant. A fait preuve, en toutes circonstances, de courage et de sang-froid, donnant à ses hommes le meilleur exemple. Tué à son poste dans les tranchées du plateau de Nouvion, le 12 juillet 1915. A été cité. »

Jean-Baptiste Sauzeau, sous-lieutenant au 67e d'infanterie territoriale : « Officier de devoir, plein de courage et de entrain, donnant constamment l'exemple à ses hommes. Mortellement blessé le 14 mars 1916, au cours d'un violent bombardement. A été cité. »

MEDAILLE MILITAIRE. — Les médailles militaires posthumes ont été décernées aux militaires suivants du 67e régiment d'infanterie territoriale :

Louis-René Chabauty, caporal : « Gradé consciencieux et dévoué. Mortellement frappé à la tête de

CONTES ET NOUVELLES

LE PLAGIAT

« Tout homme qui débarque à Paris a un ami : ses deux poings ! déclara Pierre Lebray, l'auteur déjà célèbre de maintes pièces et après comédies. Et il n'a que trois-là ! Je l'ignorais lorsque j'arrivai à Paris, un soir d'avril, il y a quinze ans, le portefeuille léger de billets bleus, mais chargé de lettres de recommandation qui devaient m'ouvrir toutes les portes ! Vous devinez ce qu'il en advint : les pontifes de qui à qui j'étais recommandé se contentèrent de me recommander à leur tour à d'autres illustres personnages dont aucun ne prit ma cause en main. J'étais comme un volant que des raquettes se renvoient l'une à l'autre ! Mes manuscrits, envoyés soit aux directeurs, soit aux auteurs en vue, m'étaient impitoyablement renvoyés...

— Naturellement, grommela un poète chevelu. Et c'est encore très beau qu'ils n'aient pas été plagiés !

— Attendez, mon cher ! Un jour, j'eus la stupeur de voir jouer sur la scène d'un théâtre du boulevard la pièce intitulée : « Les Passantes », que j'avais soumise au jugement de Glandier.

— Cette outre gonflée de vanité, dont le scandale a terminé la trop longue carrière ? demanda quelqu'un.

— Précisément. Le dit Glandier, sans vergogne, s'était attribué ma pièce, après m'avoir fait subir quelques retouches, d'ailleurs fort habiles. Le succès fut vif, les recettes, excellentes, enrichissaient le fantoche, pendant que moi, l'auteur, je crevais de misère aux côtés de ma vieille et bonne mère, qui avait voulu me suivre à Paris.

» Le soir où l'ignominie de Glandier me fut révélée, je rentrai en titubant, comme un homme ivre. C'était l'hiver. Notre petit appartement sans feu et sans lumière était triste comme une tombe.

» Ma mère, blottie dans un vieux châle, tricotait près de la fenêtre aux dernières clartés du jour.

» Sans voir ma pâleur, elle me dit :

— Ca va, Pierrot ?

— Très bien, très bien ! répliquai-je avec une ironie qui la trompa.

— Oh ! dans ce cas, me dit-elle, nous pourrions acheter un peu de charbon ?... Sans bouger, j'ai un peu froid, tu sais, mais ce n'est rien, je peux attendre !... s'empressa-t-elle d'ajouter.

» Tout ceci vous fera comprendre la résolution désespérée que je pris alors : tuer Glandier, si je ne pouvais en être entendu.

» En cette brève minute de folie, j'entrevis cette vérité : qu'à Paris, le droit sans la force est lettre morte, et qu'un homme, eût-il du génie, meurt enseveli sous les médiocrités arrivistes s'il ne pratique la politique du coup de poing.

» Comme vous le devinez, mes lettres à Glandier restèrent sans réponse. Le gredin me fit même proprement mettre à la porte par son domestique lorsque j'osai me présenter chez lui.

» Le soir même, armé d'un revolver, je guettais Glandier au foyer du théâtre où je savais qu'il se trouvait. Comme je faisais les cent pas, dans l'état nerveux que vous devinez le nom de Glandier, plusieurs fois répété, me fit tourner la tête : deux hommes, que je reconnus pour être deux personnalités du monde artistique, s'entretenaient en riant du fantoche. J'écoutai.

» Ce fut ainsi que j'appris l'histoire du ménage Glandier, la scandaleuse conduite de Mme Glandier, l'ignorance feinte ou sincère du mari, qui couvrait toutes les fredaines de « Ninise ». J'appris enfin l'anecdote suivante :

» Le hasard voulut que Glandier se prenne de querelle au théâtre avec l'amant de sa femme. Ils allèrent sur le terrain. Désireux de ménager un aussi peu encombrant époux, l'amant tira en l'air. Depuis ce jour, Glandier ne jurait plus que par ce personnage, il en faisait son secrétaire et s'employait à le faire arriver.

» Les deux causeurs riaient de bon cœur. Tenté d'en faire autant, soulagé d'un pesant fardeau, je quittai le théâtre : une vengeance, une véritable vengeance, était trouvée ! En quelques semaines, j'écrivis une comédie dont cette situation, mais démarquée, transportée dans un autre monde, faisait les frais. Je l'envoyai à Glandier, qui voulut bien cette fois m'accorder un rendez-vous. Cela me gêna fort. J'eusse préféré le plagiat pur et simple.

» J'obéis néanmoins et me rendis chez Glandier. Il commença par me déclarer que ma pièce ne valait rien... ou presque rien ; mais que la situation était assez amusante — l'imbécile ne s'était pas reconnu dans le portrait ! — et qu'un homme aussi habile que lui pourrait en tirer quelque chose.

— Me proposez-vous une collaboration ? osais-je demander.

— Pas du tout ! je vous achète ce manuscrit.

— Combien ?

— Trois cents.

— C'est peu ! répliquais-je. Les temps sont durs, j'ai des charges, ne pourriez-vous ?...

Glandier m'interrompit par un « c'est à prendre ou à laisser » qui clôtura l'entretien.

» Vous devinez la fin de mon histoire. La pièce fit un tel scandale que Glandier dut rentrer dans l'ombre. De plus, les allusions de la critique lui apprirent toute l'étendue de ses déboires conjugaux. Qui donc se souvient de son nom aujourd'hui ?

» J'ai su par hasard qu'il était allé planter ses choux avec « Ninise » pardonnée et repentante... On ne tue vraiment un homme que par le ridicule ! conclut Pierre Lebray. N'était-ce pas mon droit d'agir ainsi ?

— Certes, mon cher ami ! répliqua un vieil artiste aux cheveux blancs. C'était peut-être même votre devoir envers la société encombrée de coquins. S'il y avait moins de lâcheté chez les honnêtes gens, comme le monde irait mieux ! Et chacun approuva le vieil homme.

Isabelle SANDY.

A TRAVERS BORDEAUX

LA RUE ARNAUD-MIQUEU

A la fin du XVe siècle, en l'année 1485, il existait à Bordeaux un jurat nommé Arnaud Miqueu. On désigna, on le sait, jusqu'à la Révolution, sous le nom de jurats, les conseillers municipaux.

Arnaud Miqueu paraît avoir été un important personnage. Des reconnaissances de 1489 nous apprennent qu'il était l'époux d'une « dame de Jonquières » ; les mêmes documents le qualifient « d'honorable homme, citoyen de Bordeaux et paroissien de Saint-Siméon ».

Arnaud Miqueu dut accomplir avec le plus louable désintéressement et tout le zèle désirable ses hautes fonctions de jurat. Aussi, par la suite, des édiles estimèrent-ils légitime de perpétuer son souvenir en baptisant de son nom une rue du quartier qu'il habitait. La rue Arnaud-Miqueu longe, à l'est, les Nouvelles-Galeries et relie la rue du Cancera à la rue Saint-Siméon.

Toutefois, si l'on en croit certains auteurs, la rue Arnaud-Miqueu ne rappellerait pas la mémoire de « l'honorable paroissien de Saint-Siméon », mais celle d'un autre Arnaud Miqueu, jurat lui aussi, et qui, en 1421, partageait, avec le sieur Estèbe Bigoros, le commandement des troupes de la ville au siège du château de Budos.

La Guienne se trouvait alors sous la domination des Anglais, qui furent les maîtres de la province pendant près de trois cents ans. Les Bordelais ne se plaignaient nullement d'ailleurs de leur situation, au contraire. Leur ville prenait de l'extension ; elle était prospère ; ils jouissaient de grandes libertés communales.

N'oublions pas qu'en 1173, Henri, roi d'Angleterre, leur avait octroyé « la libre élection du maire », et que, suivant cette permission, un sieur de Monadey avait été élu le premier maire de la cité.

La famille de Monadey était une des plus distinguées de Bordeaux. On conte qu'un Arnaud Monadey s'offrit en otage au roi d'Aragon pour la délivrance du prince de Salerne, à laquelle le roi d'Angleterre, Edouard 1er, s'intéressait beaucoup. Ce fait donne une idée de l'attachement, du dévouement des Monadey à l'égard des maîtres de la Guienne.

A la vérité, tous les seigneurs de la province ne manifestaient pas des sentiments aussi anglophiles que les Monadey. Ce fut le cas, notamment, d'André de Budos, qui avait embrassé le parti du roi de France. Or, c'est précisément pour le faire changer d'avis ou le réduire à l'impuissance par la force que la ville de Bordeaux avait décidé d'envoyer à Budos des troupes placées sous la direction du jurat Arnaud Miqueu et de Estèbe Bigoros.

La municipalité bordelaise venait de faire construire une « bombarde d'une grosseur énorme et qui tirait sept cents livres de balle ». Cette bombarde fut envoyée à Budos avec deux canons de moindre calibre. Un batelier nommé Fonbodeau transporta à Budos, sur un bateau de dix-neuf tonneaux, les trois pièces d'artillerie. En passant devant Podensac, Fonbodeau prit comme munitions des « boulets en pierre » dont on se servait à cette époque.

Le batelier reçut pour sa peine une somme de « huit francs »!... L'argent avait alors un peu plus de valeur qu'aujourd'hui. Huit francs ! C'est à peu près le prix d'une course en fiacre en l'an de grâce 1919.

La vue de la bombarde et des deux autres canons fit sérieusement réfléchir André de Budos et il s'empressa de faire sa soumission. Son château, dont on voit encore les ruines imposantes, fut respecté, et Arnaud Miqueu et Estèbe Bigoros rentrèrent triomphants à Bordeaux à la tête de leurs soldats.

Il est assez naturel que, par la suite, la jurade ait voulu perpétuer la mémoire d'un des commandants des troupes du siège du château de Budos, en donnant son nom à une voie bordelaise. Mais que la dénomination de la rue Arnaud-Miqueu se rapporte au premier ou au second jurat de ce nom, peu importe. « Ça ne sort pas de la famille ! » comme on dit vulgairement, car un lien de parenté existait effectivement entre ces deux citoyens du quinzième siècle.

La rue Arnaud-Miqueu n'a vu naître, que nous sachions, aucun personnage qui ait marqué dans l'histoire de notre pays. Mais si aucun « grand homme » n'y vint au monde, elle abrita du moins un « homme grand », le plus grand peut-être qui ait séjourné à Bordeaux. Nous voulons parler du géant égyptien Aboul-Noll, qui mesurait « deux mètres trente-deux », et qu'on exhibait au théâtre des Folies-Bordelaises vers 1890.

Maurice FERRUS.

Un Jour viendra

Parfum troublant, pénétrant et captivant.

Arys 3, rue de la Paix. Paris.

Extrait Lotion Poudre Eau

Le flacon de Laque f° contre mandat poste de 33 frs. Flacon réclame f° 16.50

UN JOUR VIENDRA...

La Poudre TEINDELYS donne un teint de lys

Les produits TEINDELYS rajeunissent et embellissent

Poudre 4 f., f° 5 f. Crème, le pot 5 f., f° 6 f. Savon 4 f., f° 5 f. Eau 10 f., f° 13 f. Bain 4 f., f° 5 f. Lait 12 f., f° 15 f. Aucun envoi contre remboursement

TOUS PRODUITS DE BEAUTÉ

FORMULES SCIENTIFIQUES

ARYS, 3, rue de la Paix, Paris, et toutes parfumeries.

La réception du 107e de ligne à Angoulême

(CLICHE DE M. NEUVILLE.)

LE 107e SUR LA PLACE DU CHAMP-DE-MARS

Ce fut une journée de fête et de joie patriotique le jour où Angoulême reçut le 107e, retour du front. Ce régiment de braves défila sur un chemin fleuri et au milieu des acclamations de toute la population accourue.

Voici, rapidement énumérés, les glorieux faits d'armes de ce régiment, qui porte la fourragère aux couleurs de la médaille militaire :

Le 107e régiment d'infanterie comprenait presque exclusivement au début de la guerre des éléments charentais.

Parti d'Angoulême le 5 août 1914, le régiment est engagé le 22 en Belgique, près d'Harry-Fontaine. Il refoule l'ennemi, mais l'ordre de retraite générale vient l'atteindre. Il recule alors pas à pas, contre-attaquant sans cesse et infligeant aux Allemands les sanglants échecs de Beaumont (28 août) et du bois de Voncq (31 août).

Dernière étape de cette défense pied à pied du sol de la patrie, la bataille de la Marne a mérité au régiment une lettre de félicitations du commandant du 12e C. A. : « Votre régiment a été admirable. J'ai dit aux représentants du G. Q. G. qu'aucun autre dans l'armée française n'aurait mieux fait. » Pendant cinq jours le régiment tient tête, à Chatel-Raoult, à un assaillant puissamment outillé, doté d'une forte artillerie lourde et qui attaque avec une rare énergie ; il reçoit le 11 septembre la récompense de ses sacrifices et de ses efforts obstinés ; l'ennemi a commencé son repli, et pendant cinq jours le régiment se lance à sa poursuite.

Quand le front se stabilise, le 107e tient les tranchées près de Jonchery-sur-Suippes. Cette période — 1er octobre-24 mars — est comme la précédente féconde en actes d'héroïsme : c'est l'attaque du bois « B », position fortement organisée, et la prise des « Bois parallèles ».

Le 25 septembre 1915, le 107e régiment d'infanterie, qui attaque en Artois, au Labyrinthe, enlève d'assaut trois lignes de tranchées allemandes ; le 1er et le 3e bataillons se signalent tout spécialement par leur allant, et sont cités à l'ordre de l'armée. Une lutte continue et des plus âpres a marqué les mois d'hiver qui ont suivi : lutte pour organiser le terrain conquis, bouleversé de fond en comble par les mines ; lutte de grenadiers pour conserver les barricades ou les avancer en de meilleures positions ; lutte acharnée contre la mer de boue sans cesse renaissante.

LE DEFILE DES BATTERIES

(CLICHE R. PEYRINAUD.)

Le régiment est affecté en avril 1916 à la défense de Verdun, où, sous de terribles bombardements, il tient et organise le front encore à peine stabilisé sur la côte du Poivre ; le 3e bataillon s'empare brillamment du bois et des carrières d'Haudremont.

DU CHAMP-DE-MARS

Après avoir tenu trois mois le secteur de Soupir, le 107e régiment d'infanterie est placé en novembre en face de la Maisonnette (Somme). Durant un hiver très rude, dans la boue, sous la pluie, par le froid, la troupe organise la défense et tient ferme sous les bombardements meurtriers. Le moral se maintient élevé, la gaîté et la bonne humeur ne sont jamais absentes de ses rangs.

De février à octobre 1917, en Champagne, l'ennemi est sans cesse harcelé. De nombreux coups de main permettent de lui faire des prisonniers, de lui infliger des pertes, de détruire ses organisations défensives et d'anéantir une formidable préparation d'attaque par les gaz.

Le 17 avril 1917, un bataillon coopère brillamment à l'attaque d'Auberive, enlève des tranchées, fait des prisonniers et reçoit pour son action les félicitations du général commandant la 24e division.

Envoyé avec le 12e corps d'armée au secours de l'Italie, envahie en novembre 1917, le régiment s'y signala deux fois : le 15 juin, lorsque les Autrichiens déclanchèrent leur puissante offensive, cherchant la décision, il était en réserve de la défense de l'Altiplano d'Asiago ; ses trois bataillons furent immédiatement engagés en première ligne, son héroïque ténacité s'y affirma une fois de plus.

Non moins glorieux ni moins décisif fut le concours du 107e régiment d'infanterie dans la grande offensive italienne du 26 octobre 1918. Le premier de la XIIe armée italienne, il franchit la Piave, de nuit, sous un bombardement formidable. Les ponts coupés derrière lui, isolé pendant plus de vingt-quatre heures sur la rive ennemie avec quelques éléments italiens, il refoule pied à pied l'ennemi et réussit à organiser une solide tête de pont qui permet, le lendemain, le passage des autres éléments de la division. Ce brillant fait d'armes a été classé, par la presse italienne, « parmi les plus beaux et les plus héroïques » et a valu au 107e régiment d'infanterie une très élogieuse citation à l'ordre de l'armée.

Au cours de la dernière opération menée par lui quelques jours avant l'armistice, ce régiment a montré le plein épanouissement des qualités qu'il possédait dès le début, et qu'il avait développées par le sang des siens au cours de la guerre : le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice, l'élan irrésistible qui conquiert le terrain et la ténacité héroïque qui le conserve.

Aux fêtes de la réception du 107e ont été décorés les drapeaux du 307e régiment de réserve et du 94e territorial.

Le 307e, qui fut terriblement éprouvé à Bapaume, le 28 août 1914, avec le 308e de Bergerac, s'est distingué, notamment au Moulin de Laffaux et à l'offensive d'août 1918. Il a également reçu la fourragère.

Quant à nos régiments d'artillerie, 21e et 52e d'artillerie de campagne et 112e d'artillerie lourde, ils ont été de toutes les opérations militaires du 12e corps et ont fait l'objet de plusieurs citations.

La fin de la guerre a trouvé ces régiments en Italie, où ils ont pris part, avec le 12e corps, à la brillante opération de la Piave.

L'avenir de la Terre Gasconne

« L'Ame paysanne » : sous ce titre, M. le docteur Emmanuel Labat, de Lapiume (Lot-et-Garonne), a réuni quelques-uns des articles, très remarqués, qu'il a publiés dans la « Revue des Deux-Mondes » (1). Ecrits, à l'exception de deux, avant la guerre, ils constituent, au premier chef, un livre d'après-guerre et qui intéresse spécialement notre Sud-Ouest. A tous égards il mérite d'être connu, lu, médité.

L'auteur y étudie le problème le plus grave peut-être qui se pose après la victoire : tout simplement l'avenir de la terre de France. Les difficultés économiques, les revendications ouvrières, les palabres internationalistes nous font trop perdre de vue que la France est avant tout par nature et par vocation historique, un pays agricole, que sa force profonde réside dans sa population paysanne, que la « paysannerie » constitue proprement notre armature nationale. Cette idée essentielle, un journal illustré l'exprimait récemment dans une image saisissante : un laboureur, démobilisé d'hier, debout sur le sillon, appuyé sur son hoyau — à ses côtés, sa femme courbée vers la terre — interpelle un ouvrier, planté, les mains dans les poches, au bord du champ : « Qu'est-ce que tu mangerais si je faisais la journée de huit heures ? »

Médecin de campagne, le docteur Labat a passé sa vie au milieu des paysans. Il les connaît et il les aime d'un amour très tendre et qui, pourtant, n'a rien d'aveugle. Il les a étudiés à la manière des médecins ; il a recueilli patiemment des petits faits, il a accumulé des notes et des fiches, il en a tiré ce qu'il appelle lui-même des « observations de clinique sociale », il en a dégagé des conclusions pratiques et une philosophie. La méthode est excellente, rigoureusement scientifique. Elle consiste à voir les choses non pas telles qu'on voudrait qu'elles fussent, mais telles qu'elles sont. Le cadre de ces observations, c'est un coin de la Gascogne, le pays qui s'étend du sud de Lectoure au nord d'Agen, de la forêt landaise aux rives de la Gimone et de l'Arrats. Mais l'étude est applicable à tous les départements gascons, et aussi à bien d'autres régions de la France.

Le clinicien s'est donc penché sur la terre gasconne pour étudier son mal, car elle est malade, gravement malade. Depuis vingt-cinq ans, la race se détache d'elle, la renie, l'abandonne. A première vue, cet abandon ne s'explique pas. Le pays n'a rien perdu de sa fertilité et de sa richesse. La situation sociale du paysan s'est sensiblement améliorée : il s'est substitué à l'ancienne bourgeoisie rurale, il est devenu « rentier de la terre ». Enfin l'hygiène physique, le bien-être, le confort sont en considérable progrès. Tout semble donc concourir à attacher le paysan gascon à la terre. S'il s'en détache, c'est que son âme est déracinée. Les causes ? facilité des communications, service militaire, influence du journal, appels incessants de la ville, fascination des salaires élevés, mirage d'une vie plus facile, tout cela agit sans doute. Mais par delà il y a des causes plus profondes, des causes morales : ébranlement et dislocation de la famille agricole, surtout influence de l'école, où le petit paysan gascon se trouve trop « dépaysé », parce que l'enseignement n'est pas adapté à ses besoins, à sa vocation.

Ce n'est pas seulement la terre qui meurt, c'est aussi la race. « La faiblesse extrême de la natalité est la question qui prime et domine tout en Gascogne. » Elle y a déterminé une dégénérescence manifeste du type. Le fait est d'autant plus grave et inquiétant que, jusqu'au siècle dernier, la Gascogne fut un des pays de France où la natalité était la plus belle. Les causes de cette dépopulation se réduisent à une : la restriction volontaire. Inspirée, au lendemain de la Révolution, par le souci de maintenir en fait le droit d'aînesse aboli par la loi, et, en « faisant un aîné », c'est-à-dire un fils unique, de préserver le patrimoine du morcellement ; elle l'est aujourd'hui par un motif plus bas et plus égoïste, le besoin de jouir, d'avoir l'existence plus facile. L'évolution de la vie agricole, — progrès de l'hygiène, diffusion du bien-être, facilités de travail plus grandes, dues à la machine et aux engrais chimiques, — a eu pour effet d'affaiblir la moralité paysanne. Ajoutez-y le goût du maquignonnage, la décadence du sentiment religieux, insuffisamment compensée par la vertu éducatrice des lois sociales nouvelles. Tout cela ramène à la même conclusion : la Gascogne se meurt parce que toutes les vieilles sources d'énergie morale y semblent épuisées.

Faut-il donc se décourager ? Faut-il maudire le progrès, puisque aussi bien il semble être en partie responsable de ce déficit ? Le docteur Labat ne le croit pas. Il est résolument optimiste. Et d'abord il se défend d'instruire le procès de la société moderne ; il est pour le progrès du bien-être chez le paysan, pour la machine, pour l'engrais, pour l'élevage ; il rend hommage aux admirables efforts de la solidarité sociale, à ceux de l'école. « Je reçois, dit-il, beaucoup de lettres de jeunes paysans et j'en reçois aussi de quelques bachelliers. Il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Mais véritablement, dans ces dernières années, il y a eu plus de progrès en bas qu'en haut. » C'est précisément dans l'école qu'il voit le remède aux maux qu'il signale avec tant de courage. Mais il faut pour cela que l'école soit profondément réformée ; qu'au lieu d'être la même pour l'enfant de la ville et celui du village, elle s'adapte aux besoins de chacun ; que son objet propre devienne la préparation du petit paysan, considéré comme un apprenti, à sa vocation paysanne. Comment obtenir ce résultat ? Le docteur Labat ne prétend pas tracer un programme complet, mais il donne des suggestions excellentes : par exemple, rendre à l'enfant l'orgueil du village en lui apprenant son histoire ou même ses légendes, adapter l'histoire nationale à l'histoire locale, par là donner à l'histoire sa valeur éducative ; développer l'enseignement agricole, mais sous la forme concrète et en s'aidant, au besoin du patois. « Il faut que l'école soit paysanne, tenue par un maître paysan. » L'œuvre est difficile, complexe, délicate, et pourtant à ce prix seulement la terre gasconne sera sauvée.

Je voudrais pouvoir analyser encore les belles pages, d'une philosophie si haute et si vraie, où l'auteur montre le rôle éminent du subconscient dans notre formation morale, celles où il définit l'« instinct de vie », force obscure mais toute puissante, qui, balayant les idées toutes faites, les préjugés, les sophismes, a sauvé la patrie en danger ; celles où il dégage les caractères de l'âme paysanne, héréditaire, traditionaliste et mystique ; celles où il tire du spectacle de la terre pendant l'épreuve, du rôle admirable de la paysanne de France suppléant à la charrue le mari à la tranchée, des raisons profondes d'espérer en l'avenir du pays. Je laisse aux lecteurs le plaisir de goûter ces pages, car c'est une pure joie que de lire ce livre où se révèlent non seulement un hygiéniste social très pénétrant, un moraliste très fin, mais encore un écrivain charmant, un lettré délicat, un poète et un artiste. « L'Ame paysanne » est à mettre dans toutes les bibliothèques. Nulle lecture de vacances ne saurait être plus profitable à nos instituteurs et à leurs chefs, à tous ceux que préoccupe l'avenir de la France, et même, si j'ose dire, à nos « hommes d'Etat » et à ceux qui prétendent l'être demain.

Paul COURTEAULT.

(1) Docteur Emmanuel Labat, *L'Ame paysanne, La Terre, La Race, L'Ecole*. Paris, librairie Delagrave, 1919, in-18.

Petite Correspondance

— A. B., Isboure. — Non, pour que les ayants-droit bénéficient du complément portant à 1.000 francs le chiffre du pécule il faut que le militaire soit mort au combat ou à la suite de blessures reçues au combat.

— Sparnacien, L. R. — Oui, faites une demande à la direction des chemins de fer d'Orléans, rue de Londres, à Paris.

— J. D. — Elle peut cumuler.

— X. X., Fondaudège. — Sauf nouvelle loi, vous n'êtes pas dans les conditions de la loi du 9 mars 1918. Votre propriétaire peut vous donner congé.

— Marguerite. — Même réponse que ci-dessus. Tâchez d'obtenir des délais du juge de paix. Une loi est au Sénat et pourra être votée d'ici trois mois.

— X. Y. Z. — C'est très probable.

— F. B., blessé de guerre. — 1. Vous pouvez demander la visite d'un médecin militaire, mais si vous vous adressez à un médecin civil vous devez le payer. — 2. Adressez-vous à la gendarmerie.

— J. B. A. — Vous pouvez donner congé à cette locataire.

— J. R., 30 ans. — Non, la classe 18 n'a pas droit aux majorations.

— G. L., 409. — 1. Demandez à la commission arbitrale des délais pour le paiement des intérêts hypothécaires. — 2. Pour le moment, c'est la seule solution.

— Cœur qui souffre. — Il faut d'abord faire établir un acte qui régularise la situation. Voyez au greffe du tribunal civil.

— J. M. 28. — Oui, vous y avez droit. Adressez-vous à la mairie.

— Docteur Louis Montréal. — Oui.

— E. M. P. — Non, vous n'êtes pas dans les conditions.

— V. L. C., n. 8. — A la préfecture.

— Parentis. — 1. Non. — 2. Oui.

— Allô, 36. — 1. Oui. — 2. Non, il peut être écrit sur papier libre. — 3. Un franc.

— Voyez Potins. — Il peut rengager comme sous-officier. Voir au recrutement.

— J. E. B., Libourne. — 1. Non. — 2. Non, faites opposition par huissier.

— A. H. P. — 1. La pension part du jour de la disparition. — 2. Non. — 3. Oui, voir le tribunal civil. — 4. Oui, elle peut se remarier.

— L. T. A. F. — Non, assignez-le devant la commission arbitrale.

— Fourmi inquiète. — Oui, d'ici trois mois la question sera réglée et vous aurez probablement satisfaction.

— A. Z. n. 13. — Non. Il peut rester deux ans.

— R. Boucau. — Non, ils ont les mêmes droits que les mobilisés pour la prorogation de deux ans.

— P. H. A. — 1. Non. — 2. Non, puisque vous êtes encore sous les drapeaux.

— Laguillon-Palais-Gallien. — Non, pour avoir droit à une majoration il faut être frère aîné de quatre orphelins de père et de mère.

— M. F. 105.094. — 1. Vous êtes libérable à l'expiration de vos trois ans. — 2. Oui, vous y avez droit. — 3. Non.

— A. B., Royan. — Non, car malheureusement votre fils n'est pas mort en service commandé, mais par accident.

— M. M. — Non, les militaires de l'armée active ne peuvent bénéficier des majorations.

— C. L. 3.941. — Si vous avez un bail écrit faites signification par huissier ; si votre location est verbale, vous n'avez qu'à attendre le congé et à faire attention dans les 20 jours.

— A un fonctionnaire. — 1. Ce sont des Sociétés par actions dont le titre lui-même indique le but. — 2. L'Etat les favorise et peut les subventionner. — 3. Pour cela, adressez-vous à la préfecture à Bordeaux ou à Pau.

— J. C. P. — Il sera libéré, à notre avis, lors de la publication à l'« Officiel » du décret de cessation des hostilités.

— M. N. — 1. Elle peut obtenir une pension si elle a 55 ans d'âge et si elle n'est pas inscrite au rôle de l'impôt sur le revenu. — 2. Oui, un secours d'environ 150 fr. — 3. Oui, demandez au général commandant la subdivision.

— L. D. H. — C'est bien exact, vous n'avez pas droit à l'allocation. Rien à faire.

— Ninette Pillac. — C'est en vertu de la loi du 9 mars 1918 que vos locataires ont le droit de rester dans votre maison et qu'ils vous en ont fait signification par huissier. Vous ne pouvez que vous incliner.

— E. R. 90. — Oui, il sera démobilisé avec la classe 16.

— R. S. T. 16.316. — Un mois.

— E. R. 92. — Faites une démarche à la direction des chemins de fer d'Orléans, rue de Londres, à Paris, en indiquant votre degré d'instruction et vos aptitudes. Vous pourriez peut-être entrer dans les bureaux.

MAITRE JACQUES

En raison du grand nombre de demandes de renseignements qui nous parviennent chaque jour, il ne nous est pas possible de répondre personnellement à nos correspondants. Il est donc inutile d'envoyer un timbre pour la réponse. Nos renseignements sont absolument gratuits.

A nos Abonnés

Nous prions nos Abonnés de nous adresser leur renouvellement quelques jours avant la date d'échéance du service en cours, en joignant à leur demande une bande du journal et le montant du renouvellement en un mandat-poste.

Nos abonnements partent exclusivement des 1er et 16 de chaque mois.

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde, Charente-Inférieure, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes	8f 50	16f	30f
Autres départements et Colonies	9 »	17	32
Etranger	10 »	20	40

La signalisation des routes

Paris, 11 août. — M. Jules Cels, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics et aux transports, vient de donner des instructions pour la signalisation des routes, afin de faciliter la circulation des automobiles de tourisme et des camions automobiles.

Ces instructions généralisent le système appliqué pendant la guerre dans la zone des armées, et qui a permis aux camions automobiles de circuler rapidement, sans erreur de direction, à toute heure de jour et de nuit.

Voici les dispositions adoptées :

1° Aux plaques minuscules en fonte, dont les inscriptions ne sont lisibles qu'en plein jour et pour quelqu'un marchant à petite allure, on substituera de grands placards construits avec les matériaux reconnus les plus pratiques suivant la région : tôle émaillée, fonte, bois, etc.

Sur chaque tableau ne devront figurer que deux noms de localités situées dans la même direction qu'indiquera une flèche unique.

Le premier nom sera celui de la première agglomération rencontrée, quelle qu'en soit l'importance ; le deuxième, celui de la première localité importante.

En haut du tableau, on indiquera, en abrégé, la catégorie et le numéro de la route ou du chemin, renseignement très précieux pour le touriste.

La lettre N indique une route nationale.

La lettre D indique une route départementale.

Les lettres C C indiquent un chemin de grande communication.

Les lettres I C indiquent un chemin d'intérêt commun.

Les lettres V O indiquent un chemin vicinal ordinaire, tout cela en harmonie avec les indications des cartes routières.

2. La circulaire recommande aux autorités et aux administrations locales de faire inscrire le nom de la localité sur la façade de l'hôtel de ville, des écoles, gares, postes et télégraphes, etc.

Dans ce but, on utilisera : les murs de clôture, les pignons d'immeubles pour ces inscriptions.

Les lettres n'auront pas moins de 12 centimètres de hauteur, et les tables seront disposées de manière à être lisibles, la nuit, à la lueur des phares.

3. Pour les bornes kilométriques, une amélioration essentielle est apportée. C'est celle-ci : la partie supérieure des bornes kilométriques des routes nationales sera peinte en rouge, ce qui permettra, sans la lecture des inscriptions, de reconnaître si l'on suit toujours la grande route nationale, qui constitue presque toujours l'itinéraire des automobiles de tourisme.

Ces diverses mesures, dont la réalisation va être aussi rapide que possible, permettront une grande facilité de circulation.

ATTENTION !

Seule méthode approuvée à l'Académie de Médecine

HERNIE

Chute de la matrice — Déplacement des organes

Plus de danger d'étranglement. Pas d'opération. Pas de bandage gênant. Essai gratuit et résultat garanti de contention de toutes les Hernies. Cure de trois applications dont le prix en partie est payable après satisfaction, comme le prouve cette lettre adressée à M. ADOR, 1er Spécialiste herniaire de Paris :

« De tous les systèmes que j'ai essayés pour contenir ma hernie ancienne de dix ans, le seul qui me permette de dire : Je suis guéri, est le vôtre. Vous avez été seul capable de me rétablir ; je vous en serai toujours reconnaissant, et vous autorise à publier ma lettre.

» M. MAINGONOT, à Jonzac. »

M. ADOR, 1er Spécialiste herniaire de Paris, unique par ses principes, recevra lui-même à :

BORDEAUX, samedi 30, dimanche 31 août, 95, rue Sainte-Catherine.
Saujon, lundi 18, hôtel Croix-Verte.
Cognac, mardi 19, hôtel de Londres.
Saintes, mer. 20, h. Commerce, jusq. 2 h. 30.
Marennes, j. 21, h. Cheval-Blanc, j. 10 h. 30.
Saujon, jeud. 21, ap.-midi, hôt. Croix-Verte.
Royan, v. 22, s. 23 août, h. Croix-Blanche.
Périgueux, dim. 24 août, h. Messageries.
Bayonne, lundi 25 août, hôtel Capagorry.
Mont-de-Marsan, mardi 26, h. Richelieu.
Tarbes, mercredi 27 août, hôtel du Commerce, jusqu'à midi.
Ruffec, jeudi 28 août hôtel de France.
Barbezieux, vendr. 29, hôtel Boule-d'Or.

Les personnes ne pouvant pas se présenter doivent écrire pour être satisfaites.

M. ADOR, spécialiste herniaire, 91, rue de l'Abbé-Grout, PARIS.

Les Directeurs { G. CHAPON, M. GOUNOUILHOU

Le Gérant, G. BOUCHON. — Imprimerie spéciale

Emplois offerts dans l'armée

La démobilisation représente pour le plus grand nombre le retour à un emploi et à une vie heureusement retrouvée. Cependant il faut songer aussi qu'il n'en est pas de même pour tous et que beaucoup quittent l'uniforme parce que l'heure prescrite a sonné sans qu'ils sachent que, si la démobilisation est un droit, l'armée ne met pas brutalement à la porte ceux de ses membres dont l'avenir n'est pas assuré. Et puis il y a des démobilisés qui n'ont pas trouvé dans la vie civile ce qu'ils attendaient. Désabusés, ils seraient heureux de trouver un refuge momentané leur permettant de sortir un instant de la fausse route prise, de réfléchir à l'abri du besoin et de faire un choix plus raisonnable, parce que plus guidé par la première expérience.

Or, à tous mobilisés ou démobilisés depuis moins de deux ans est accordé le droit de contracter dans l'armée, dans les conditions habituelles, un rengagement de six mois, renouvelable pour un jour dans l'emploi que l'on désire dans l'armée, le corps, le service, la garnison que l'on préfère.

Comme ces emplois offerts réclament des aptitudes physiques et intellectuelles essentiellement variables avec chacun d'eux, il s'en trouve pour tous, forts et faibles, surtout en ce moment où les vacances sont nombreuses. Ces rengagés spéciaux ne sont utilisés réglementairement que dans l'emploi pour lequel ils sont liés au service. Ils sont exemptés de tous exercices ou corvées autres que celles d'hygiène et d'ordinaire. Ils bénéficient de tous les avantages matériels et moraux prévus pour les rengagés ordinaires.

Il nous semble qu'à l'entrée de la mauvaise saison il pouvait être utile pour certains de nos lecteurs de rappeler ces avantages souvent méconnus.

Les haies de France

Voici un nouvel article de M. Binet-Valmer, le vice-président de la Ligue des chefs de section et des soldats combattants, article non moins intéressant que celui que nous avons reproduit dernièrement sur « la Chambre bleu horizon ».

Des yeux clairs, qui de vous, mes camarades, oublièrent ces yeux là ? Un visage serré, des traits nets et fins, des pommettes en saillie, une expression décidée et malicieuse, jamais nous n'oublierons ces visages-là ! Les paysans français ont gagné la guerre.

Ils ne l'auraient pas gagnée sans les femmes qui travaillaient dans les champs en compagnie des vieillards et des jeunes garçons. Ils ne l'auraient pas gagnée si les ouvriers n'avaient besogné durement dans les usines, méritant leurs salaires comme les campagnardes méritaient les bénéfices accrus des métairies. Ils ne l'auraient pas gagnée sans l'effort de toute la nation.

Mais eux, les petits gars, ils n'attendent pas une récompense, et ceux qui ne sont pas morts là-bas, à côté de ceux qui savaient si bien mourir, se remettront à la tâche avec simplicité, et, puisque rien n'est changé dans la nature éternelle, rien ne leur paraîtra changé dans leur vie. Ils ne savent pas qu'ils sont nos sauveurs, il ne savent même pas qu'ils pourraient être les maîtres de la France.

Ils n'ont pas la voix sonore. Tout entourés du vivant silence des champs, poètes inconscients, mais respectueux de l'harmonie qui les enveloppe, ils ont la discrétion des poètes, leur timidité, leur candeur. Je vous entends ! Ils sont attachés à leurs intérêts, mais n'ont-ils pas raison ? Ils sont attachés à la terre. Ils la possèdent, et de siècle en siècle, leurs droits sur elle se renouvellent, parce que, de siècle en siècle, pour la terre natale, le paysan n'a pas cessé de mourir.

Comme ils se sont accrochés aux tranchées, ils s'accrochent aux sillons. Comme ils ont défendu les fils de fer barbelés, ils défendent les haies.

***

Les haies de France ! Elles sont un

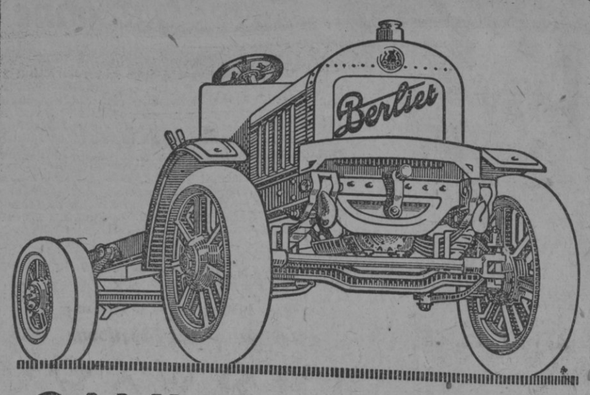

CAMION 4 Tonnes

Prix net : 29.300 Francs

Livraison Rapide

Demander Notice et Catalogue

Berliet 115, Boulevard Président Wilson BORDEAUX

SURDITÉ ancienne ou récente et tous maux d'oreille guéris par le **Baume Alta**
Notice probante fco Phie Alta, Châtellerault (Vienne)

VIENT DE PARAITRE

Les Fausses nouvelles de la Grande Guerre
(Tome V)
DOCTEUR LUCIEN-GRAUX

Ce livre dévoile bien des dessous ignorés, des potins inconnus et explique des faits restés jusqu'ici incompréhensibles.

1 vol., franco 6 fr. Les 5 vol., franco 30 fr.
Édition Française illustrée, 30, rue de Provence, PARIS
Toutes Librairies et Bibliothèques de Gare

Dr LUCIEN-GRAUX

LES YEUX DU MORT

Lettre-Préface du Général de Maud'huy

ILLUSTRATIONS DE A. GALLAND

Œuvre tragique, gaie, saine, d'une observation aiguë, où, en un relief puissant, se succèdent des épisodes fortement vécus, contés avec autant de couleur que d'esprit.

Un volume in-16... ... ... *net* 4 fr. 50

L'ÉDITION FRANÇAISE ILLUSTRÉE
PARIS :-: 30, Rue de Provence :-: PARIS

Le Plus Puissant Antiseptique
NON TOXIQUE

ANIODOL

(INTERNE) FERMENT INTESTINAL (INTERNE)
GUÉRISON SANS AUCUN RÉGIME

Entérites
Troubles gastro-intestinaux
Diarrhée infantile et Tuberculeuse
Fièvre typhoïde et toutes Maladies infectieuses.

Dose : 50 à 100 gouttes par jour en deux fois, dans une tasse de tisane après les repas.
PRIX : 4 fr. 50 le Flacon. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.
Renseigts et Brochures : Ets de l'ANIODOL, 40, Rue Condorcet, PARIS.

Arthritiques
VITTEL Grande Source
Seule déclarée d'Utilité Publique
Refusez toute Substitution

LA CAPITALISATION

Société anonyme (fondée en 1888)
Entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat
Capital social : 5 millions. Réserves : 61 millions
Capitaux payés : 25 millions.
3, Rue Louis-le-Grand, 3 — PARIS

BONS D'ÉPARGNE
de 12 à 33 ans
Versements et Tirages mensuels
Conditions les plus avantageuses

La Capitalisation n'a pas un seul jour interrompu ses opérations pendant la guerre.

S'adresser : à Bordeaux, à M. Lesbats, 7, place des Quinconces.

NE CONSOMMEZ QUE LE

BERNA

Ce lait condensé est préparé en SUISSE par une Société française, avec des capitaux français.
Il est le plus cher, mais il est PUR ; il contient MOITIÉ PLUS DE CRÈME que la plupart des laits vendus en France.
En vente dans toutes les bonnes maisons à Paris et en province.

Vente en Gros :
MM. FABRE Frères, 22, rue Ste-Colombe, Bordeaux
M. Amédée DUPUY, 51, chemin du Bel-Air, Angoulême

Tarif de la Publicité
dans la Petite Gironde

		La ligne
Annonces, 4e page, 10 colonnes	Fr.	3 »
Réclames, 4e page, 7 colonnes		6 »
Faits divers, 3e page, 7 colonnes		10 »
Chronique locale, 3e page, 7 colonnes		20 »
Convois funèbres, Bordeaux et Département		4 »
Chronique régionale, par édition		3 »

LES LIVRES QU'IL FAUT LIRE

LES YEUX DU MORT, par le Dr LUCIEN-GRAUX. Illustrations de A. GALLAND. Lettre-Préface du Gal de MAUD'HUY, Gouverneur de Metz. *Un volume* in-16 (4e mille).. *Net* 4 fr. 50

MARTIN BURNEY, boueux, boxeur et marchand d'oiseaux, par O. HENRY. Mis en français par Maurice BEERBLOCK. Dessins de GUS BOFA. *Un volume* in-16. *Net* 2 fr. 50

CONTES A LA MARRAINE, par Maurice-Ch. RENARD. Préface de Henri BARBUSSE. *Un volume* in-16..... *Net* 4 fr. 50

L'HOMME QUI GAGNE, par René PUJOL. *Un volume* in-16. *Net* ..... 4 fr. 50

SUR LA TRACE DES « BANDEIRANTES », par J. de MONTLAUR. Illustré de 77 gravures hors texte. *Un volume* in-16. ..... *Net* 6 fr.

Les MYSTERES de la GUERRE AERIENNE (Les Missions spéciales). Récits de Guynemer, Védrines, Navarre, etc. Recueillis par Jacques MORTANE. *Un volume* in-16. ..... *Net* 2 fr. 50

GUYNEMER, l'As des As au combat, par Jacques MORTANE. Avant-propos de Georges GUYNEMER : Conseils sur la chasse. *Un volume* in-16. *Net* ..... 2 fr. 50

LE MAITRE DU NAVIRE, par Louis CHADOURNE. *Un volume* in-16..... *Net* 4 fr. 50

L'ETONNANTE VIE DU COLONEL JACK, par Daniel de FOE. Traduction française de Maurice DEKOBRA. Deux bois de DARAGNES.. *Net* 4 fr. 50

LILY, Modèle, par André WARNOD. Illustrations de l'auteur. *Un volume* in-16.. *Net* 4 fr. 50

L'AMANT DE L'INGENUE, par R. FLORIGNI et Guy d'ABZAC. *Un volume* in-16. *Net* ..... 4 fr. 50

LES GOSSES DANS LES RUINES (Idylle de guerre), par GSELL et POULBOT. 50 dessins de POULBOT. *Un volume* in-16..... *Net* 2 fr. 50

LE MASSACRE DES INNOCENTS, par Alfr. MACHARD et POULBOT. Illustré de 47 dessins *inédits* de POULBOT. (11e mille). *Un volume* in-16. *Net* ..... 2 fr. 50

SAMMY, VOLONTAIRE AMERICAIN, par Maurice DEKOBRA. *Un volume* in-16, *illustré*. (4e mille)..... *Net* 4 fr. 50

VOLUPTES DE GUERRE, par Edmond CAZAL. *Un volume* in-16..... *Net* 4 fr. 50

L'ARMEE DE L'AIR, par LA CIGOGNE (Jacques DUVAL). *Un volume* in-16.. *Net* 2 fr. 50

NOUNE ET LA GUERRE, par Yves PASCAL. *Un volume* in-16 ..... *Net* 4 fr. 50

LA GUERRE DES NUES, racontée par ses Morts, par J. MORTANE et J. DAÇAY. Préface du Lieutenant FONCK. *Un volume* in-16.. *Net* 4 fr. 50

CHASSEURS DE BOCHES, par Jacques MORTANE. *Un vol.* in-16 (6e mille) . *Net* 4 fr. 50

JEPH, le roman d'un as, par Henri DECOIN. Préface de G. de PAWLOWSKI. *Un vol.* in-16 (4e mille)..... *Net* 4 fr. 50

CASSINOU VA-T-EN GUERRE, par Charles DERENNES. Illustrations de Léon FAURET. *Un vol.* in-16 (4e mille). *Net* ..... 4 fr. 50

LE PELERIN DE GASCOGNE, par Charles DERENNES. *Un volume* in-16..... *Net* 4 fr. 50

L'ABDICATION DE RISORANGIS, par Léo LARGUIER. Illustrations de Gerda WEGENER. *Un volume* in-16 (5e mille)..... *Net* 4 fr. 50

LES HEURES DECEIREES (Notes du Front), par Léo LARGUIER. Illustrations de R. DILIGENT. *Un volume* in-16 (5e mille)... *Net* 4 fr. 50

ORIENT ROYAL (Cinq ans à la Cour de Roumanie), par Robert SCHEFFER. Avant-propos de J.-H. ROSNY aîné. *Un vol.* in-16 (4e mille). *Net* ..... 4 fr. 50

LES FAUSSES NOUVELLES DE LA GRANDE GUERRE, par le Dr LUCIEN-GRAUX. 5 *vol.* gr. in-16 (6e mille). *Le vol. Net* 6 fr. *Les* 5 : 30 fr.

LE MOUTON ROUGE (Contes de Guerre), par le Dr LUCIEN-GRAUX. *Un volume* in-16 (4e mille)..... *Net* 4 fr. 50

LE CHANT DE L'EQUIPAGE, par Pierre MAC ORLAN. Illustrations de GUS BOFA. *Un vol.* in-16 (6e mille). *Net* 4 fr. 50

PLUS PRES DE TOI (Ceux de Kitchener en France), par Claude FREMY. *Un volume* in-16 (4e mille). *Net* 4 fr. 50

SAVOIA ! (La Guerre des Cimes), par Eric ALLATINI. Couverture en couleurs de CAPIELLO. *Un vol.* in-16 (3e mille). *Net* ..... 2 fr.

LA FIN (Souvenirs d'un correspondant aux armées en Allemagne), par Pierre MAC ORLAN. *Un vol.* in-16. *Net* 3 fr.

CHEZ LES FRITZ (Notes et croquis de captivité), par J. HEMARD. Couverture en couleurs, 150 dessins inédits et 8 planches hors texte en couleurs. *Un volume* in-8. *Net* 6 fr.

L'ÉDITION FRANÇAISE ILLUSTRÉE
PARIS -:- 30, Rue de Provence, 30 -:- PARIS

Ne voyagez pas sans l'Indicateur **PG**

DIALOGUE DES CHIENS

LE CHIEN DE GAUCHE (il est très maigre). — Je n'ai plus rien à manger. Le patron mange tout ce qu'on lui sert et ne me laisse plus rien.

LE CHIEN DE DROITE (il est très gras). — Mon vieux, il en est ainsi depuis que ton maître prend du CHARBON DE BELLOC. — Heureusement le mien ignore cet excellent produit, mange mal et me laisse un tas de choses.

L'usage du Charbon de Belloc en poudre ou en pastilles suffit pour guérir en quelques jours les maux d'estomac et les maladies des intestins, entérite, diarrhées, etc., même les plus anciens et les plus rebelles à tout autre remède. Il produit une sensation agréable dans l'estomac, donne de l'appétit, accélère la digestion et fait disparaître la constipation. Il est souverain contre les pesanteurs d'estomac après les repas, les migraines résultant de mauvaises digestions, les aigreurs, les renvois et toutes les affections nerveuses de l'estomac et des intestins.

Prix du flacon de Charbon de Belloc en poudre : 3 fr. 50. Prix de la boîte de Pastilles Belloc : 2 francs. — Dépôt général : **Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.**

SOUS-SECRETARIAT D'ETAT A LA **LIQUIDATION DES STOCKS**
19 bis, BOULEVARD DELESSERT, PARIS (XVIme). — Téléphone : PASSY 96-45

VENTES DE BOIS DÉBITÉ A BORDEAUX

STOCK DE BORDEAUX : 290 m. c. planches chêne d'Amérique; 140 m. c.. planches cyprès; 1,021 m. c. feuillets tulipier; 284 m. c. planches frêne d'Amérique; 497 m. c. planches noyer d'Amérique; 358 m. c. planches rep et sap gum; 28 m. c. chêne huile; 1,558 m. c. planches acajou.

STOCK DE LA PALLICE : 456 m. c. planches tulipier; 286 m. c. planches et pièces érable et bouleau; 18 m. c. chêne Amérique; 18 m. v. essences diverses.

Vente sur soumissions cachetées. Ouverture des soumissions le 25 août 1919, à **Bordeaux, au Centre de Bois**, 38, rue Vital-Carles, à 15 heures. S'y adresser pour inventaire détaillé et tous renseignements.

SOUS-SECRETARIAT D'ETAT A LA **LIQUIDATION DES STOCKS**
19 bis, BOULEVARD DELESSERT, PARIS (XVIme). Téléphone : PASSY 96-45

VENTE DE BOIS SUR PIED A MONT-DE-MARSAN

Le mardi 26 août 1919, à 14 heures, il sera procédé, à la Préfecture de MONT-DE-MARSAN, à la vente, par adjudication publique, en dix-sept lots, de bois sur pied situés à **Arengosse, Bougue, Gailères, Saint-Avit, Luglon, Labrit et Sabres**, représentant en tout 80,000 PINS MARITIMES.

Pour la composition des lots et pour tous renseignements, s'adresser à la **Conservation des Eaux et Forêts**, 9, rue Vergniaud, à BORDEAUX.

SOUS-SECRETARIAT D'ETAT A LA **LIQUIDATION DES STOCKS**
19 bis, boulevard Delessert, Paris (XVIe). — Téléphone : Passy 96-45

VENTE N° 1, A LA ROCHELLE

de : 2 Tracteurs, 89 Camions, 8 Remorques, 3 Camionnettes, 16 Touristes

EXPOSITION permanente **rue Royale** (à 100 mètres de la Porte-Royale), du 12 au 22 août 1919, de 9 heures à midi et de 13 h. 30 à 16 h. 30.
ADJUDICATION, le 22 août 1919, à 13 h. 30, **Salle de l'Oratoire** (rue Dauphine), sur soumissions cachetées, timbrées à 1 fr., chaque véhicule constituant un lot.
RENSEIGNEMENTS : Au Parc de Vente ou 70, avenue de la Bourdonnais, à **Paris**. Téléphone : **SAXE 76-57.**

SOCIÉTE de MATÉRIEL NAVAL du MIDI

144, Grand Chemin de Toulon, MARSEILLE
Chantiers à la Seyne-sur-Mer (Var)

ACHAT, VENTE et démolition de navires de tous tonnages et toutes catégories. — **ACHAT** et **VENTE** de matériel industriel d'occasion, de toute nature. — **ACHAT** et **VENTE** de tous métaux bruts ou préparés pour aciéries, forges, fonderies. Démolition d'usines et de tous immeubles industriels. La Société recherche dans tous les centres industriels des informateurs et correspondants documentés.

MAISON J. MAURIN

RHUM des Gastronomes (grande marque), 14 fr. 50 le litre.
RHUM du Nègre, 13 fr. 50. Toujours meilleur marché qu'ailleurs.

"LA WINDSOR PEN", dépôt à Paris, 13, passage St Pierre-Amelot, offre au prix de **11 fr.** un **Stylographe plume or, 18 carats,** équivalant à toute autre marque **21 fr.** Chaque envoi, numéroté, donne droit à la participation dans le **tirage de primes.** — Envoi sur demande contre remboursement ou au reçu d'un mandat.

BOIS de construction débité sur commande
SAPIN CHÊNE — Scierie A. LATECOÈRE Fils — BAGNERES-DE-BIGORRE

ACÉTYLENE (FOURNITURES GÉNÉRALES)
Installations complètes - CARBURE de CALCIUM - Lampes, Lanternes
A. ROUX
COMPTOIR du SUD-OUEST, 84, Cours Victor-Hugo, BORDEAUX
Ateliers et Entrepôts à TALENCE (Gironde)

LES
AVENTURES GUERRIÈRES ... ET AUTRES DE NAVARRE

racontées par lui-même

Paraissent actuellement dans
LA VIE AÉRIENNE illustrée

Procurez-vous un numéro ; vous deviendrez le lecteur assidu de cette publication, dont la lecture est des plus captivantes.

Le Numéro : 24 pages illustrées
1 franc

L'Édition Française Illustrée, 30, Rue de Provence — Paris

Département de la Gironde

Association syndicale d'Arveyres et de Génissac

ADJUDICATION

Le dimanche 24 août 1919, à 11 heures du matin, il sera procédé, dans les formes réglementaires, à la mairie d'ARVEYRES, à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées, des travaux d'établissement d'une **DIGUE DE PROTECTION** et d'**OUVRAGES D'ART** évalués au devis estimatif à la somme de :
1° **DIGUE** 29,935f80
2° **TRAVAUX D'ART** 39,654f74
non compris une somme à valoir pour imprévus de 6,409f46.

On pourra prendre communication du projet tous les jours, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir, les jours fériés exceptés, à la mairie d'ARVEYRES et aux bureaux du SERVICE du GENIE RURAL, 162, rue Naujac, 162, BORDEAUX.

A VENDRE à l'amiable une belle maison sise à Ferreire-la-Grande, pouvant convenir à négociant en vins, caves spacieuses. Région industrielle. S'adr. pour traiter à Me Levecq, notre à Maubeuge (Nord)

A VENDRE grosse baladeuse force 5,000 kilos, état neuf. CHARLOT, 99, chemin d'Eysines, 99, Le Bouscat.

Bureau des Domaines de Bordeaux
44, rue du Tondu, 44.

VENTE
DE MATERIEL ET EFFETS REFORMES

Le samedi 23 août 1919, à neuf heures, au magasin d'habillement de la caserne Xaintrailles, à Bordeaux, il sera procédé par le receveur des domaines à la vente aux enchères publiques de plusieurs lots d'effets civils et de matériel réformés, consistant en vestons, pantalons, gilets, couvertures, couvre-pieds, poêles, brocs, lampes, fourneaux, 1 percolateur, etc.
Consulter l'affiche.
Au comptant, 5 %, en sus.
Le receveur des domaines,
MOLIERAC.

BUREAU des DOMAINES
de St-Savinien-sur-Charente.

Lundi 25 août 1919, à 15 heures, il sera procédé sur le champ de foire de Saint-Savinien, à la vente aux enchères de **2 presses à fourrage L. I. M. A. n° 4, à moteur horizontal de 6 HP, avec leurs accessoires**, provenant de la commission de ravitaillement.
Au comptant, 5 % en sus.
Le receveur des domaines,
BOUILLON.

---

2 FUSILS hammerless calibre 16 et chienne d'arrêt à vendre. S'adr. 12, rue Ducau, Bx.

ASSURANCES

La succursale française de la **SOCIETE SUISSE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS**, à **WINTERTHUR**, demande un directeur particulier à Bordeaux et des agents généraux dans les autres arrondissements du département de la Gironde. Commissions élevées. S'adr. à M. DEMADE, inspecteur, 71, avenue de Paris, 71, à Saint-Symphorien (Indre-et-Loire).

SACS VIDES

La MAISON NEUSY, dont les Magasins se trouvent 11, rue Christine, 11, à Bordeaux, a toujours un nombre très considérable de Sacs de première catégorie en magasin. Expéditions le jour de la commande. Bureaux : 59, rue de Soissons. Téléphone 50.79.
SUCCURSALES A POITIERS, A ORAN

606

Institut Sérothérapique du Sud-Ouest
Bordeaux, *23, cours Intendance*
SYPHILIS - VOIES URINAIRES
Traitement sérieux sans promesses illusoires.

Vente publique judiciaire

Jeudi 21 août 1919, à 11 heures du matin, il sera vendu, par le ministère de M. Georges GUIFLET, courtier assermenté, à la gare de Brienne, suivant ordonnance du Tribunal de commerce, en date du 5 août :
2 WAGONS
BOIS DE CHAUFFAGE
S'adresser au courtier vendeur, 4, place Gabriel.

BORDELAISES

garanties sans racquages tous cercles chêne, bon état.
F. 85 quai Bordeaux
passerait marché minim. 500. Échantillons visibles sur place. Ec. BEREAUD, Ag. Havas, Bx.

ON louerait à l'année pr. Mds Caudéran, Talence, propriété, maison ou villa 8/10 p., avec jardin dev. GUYON, Langoiran.

STOPPEUR
trav. soigné, livrais. en 48 h. Cantou, 12, c. G.-Clemenceau.

Roues caoutchoutées, roues ferrées. JUNCA, Fleurance (Gers)

Vente et location de DEMI-MUIDS
Adrien DU MONT
98-99, q. de Bacalan, Bordeaux
Maison à Alger

J'ACHÈTE meubles, laines, plumes ou débarras, etc. — Ecrire : E. MAZET, 75, r. J.-Carayon-Latour, 75, Bdx.

Que les jeunes générations sont heureuses ! Elles ne connaîtront pas le supplice de l'orthographe puisqu'elles auront, avec le petit dictionnaire orthographique de poche, le moyen de déjouer tous les pièges.

Gabriel HANOTAUX,
de l'Académie Française,
Ancien Ministre des affaires étrangères.

❦❦❦

Que ce petit livre soit bientôt dans la poche de tous, depuis les Académiciens jusqu'aux élèves de nos écoles de village ! Qui fera une faute d'orthographe méritera d'être puni comme un soldat pour mauvaise tenue sous l'uniforme.

Alexandre RIBOT,
de l'Académie Française,
Ancien Président du Conseil des Ministres.

❦❦❦

Ce petit dictionnaire devrait être dans toutes les poches. Il n'aurait pas donné du génie à Lamartine, mais il lui aurait donné l'orthographe, et celle-ci ne nuit jamais à celui-là.

Louis BARTHOU,
de l'Académie Française,
Ancien président du Conseil des Ministres.

❦❦❦

Oh ! que Louis XIV, Saint-Simon et même Napoléon eussent été heureux d'avoir ce petit livre dans leur poche.

Paul DESCHANEL,
de l'Académie Française,
Président de la Chambre des Députés.

165e mille — JEAN SAULNIER

PETIT
DICTIONNAIRE ORTHOGRAPHIQUE DE POCHE

Indispensable à tous pour écrire sur toutes choses

Ce petit volume, très élégamment présenté dans une reliure solide et pratique, ne pèse que 95 grammes.

Ce Dictionnaire est **orthographique** ; il contient toutes les indications concernant la grammaire ainsi que les règles essentielles d'accord ; tous les mots, même les plus nouveaux, y sont également classés.

En le consultant on ne doit plus commettre une faute d'orthographe.

Jamais dictionnaire **orthographique** aussi complet n'a été présenté au public sous une forme aussi élégante et pratique et pour un prix aussi minime.

PRIX : 2 fr. 50 net
Dans les Magasins et Dépôts de la *Petite Gironde* et dans toutes les librairies.

L'ÉDITION FRANÇAISE ILLUSTRÉE, 30, Rue de Provence. PARIS

Envoi franco et recommandé contre mandat de **2 fr. 60** adressé au Directeur de la *Petite Gironde*, à Bordeaux.

Quelque chose encore qui s'envoie : la faute d'orthographe !

Edmond ROSTAND,
de l'Académie Française.

❦❦❦

Je ne corrige pas une épreuve de « la Revue des Deux-Mondes » sans le secours du petit dictionnaire orthographique, qui ne quitte pas mon bureau.

René DOUMIC,
de l'Académie Française,
Directeur de « la Revue des Deux-Mondes ».

❦❦❦

Mon regretté confrère, Emile Faguet, qui avait pourtant et de l'étymologie et de la grammaire, me confiait un jour qu'il était pour la réforme ou du moins pour la simplification de l'orthographe, à cause des doubles lettres qui le trouvaient souvent embarrassé. Béni soi-stu, petit dictionnaire orthographique de poche, qui, chez plus d'un honnête homme, fais cesser les affres quant aux deux f, aux deux m, aux deux n, et autres consonnes.

Maurice DONNAY,
de l'Académie Française.

❦❦❦

Quel excellent petit livre que le Dictionnaire orthographique de poche, mais comme il vient tard, trop tard, pour avoir empêché Victor Hugo et Théophile Gautier de faire le mot « effluve » du féminin.

Henri de REGNIER,
de l'Académie Française.

SYPHILIS

GUÉRISON DÉFINITIVE SÉRIEUSE
sans rechute possible, de tous les accidents, par les

COMPRIMES DE GIBERT
(VÉNOSOL)

TROIS AVANTAGES PRINCIPAUX SUR LES AUTRES TRAITEMENTS

1° **Efficacité certaine** prouvée par de très nombreuses déclarations de médecins de 1er ordre, et par des milliers et des milliers de lettres spontanées de malades guéris apportant leurs remerciements et leur témoignage de reconnaissance.

2° **Innocuité absolue.** — Aucun des nombreux inconvénients des piqûres. Aucun des dangers des liquides qui s'altèrent si facilement. La forme sous **Comprimés** est la seule qui donne **toutes garanties.**

3° **Traitement facile et discret même en voyage.** — Aucun régime à suivre, on se nourrit et on vit comme à l'ordinaire.

SE GARDER DES CONTREFAÇONS

Comme tous les produits réellement scientifiques à qui une haute supériorité assure une grande vogue, **Les Comprimés de Gibert (Vénosol)** ont suscité des imitations et des contrefaçons. Pour les éviter, nous recommandons à nos clients d'exiger sur l'étiquette de la boîte :
1° L'adresse du Fabricant : **Gibert**, 19, rue d'Aubagne, à **Marseille.**
2° Le titre : **Comprimés de Gibert.**
3° Le sous titre : **Vénosol.**
Ces trois éléments ensemble donnent toute garantie d'authenticité au produit.

Nous tenons à dégager toute notre responsabilité et faisons toutes nos réserves au sujet de l'inefficacité ou même des dangers que présentent les substitutions qu'on nous signale.

Il appartient donc à l'acheteur, lorsqu'il s'agit d'une médication aussi sérieuse, de s'assurer qu'il achète le **Produit de Marque,** de ne pas se laisser tromper, car il n'aurait à s'en prendre qu'à lui au cas où les imitations frauduleuses deviendraient un danger pour sa santé.

POURQUOI FAISONS-NOUS DE LA PUBLICITÉ

Quelques personnes nous ont reproché de faire connaître notre héroïque remède par la voie de la publicité et de faire ainsi une fâcheuse réclame autour d'une maladie qu'elles qualifient bien à tort de honteuse. Nous estimons au contraire faire œuvre utile.

Serait-il préférable de laisser le public dans l'ignorance ? Nous répondons en citant le mot lapidaire d'un écrivain bien connu : **La vraie, la seule maladie honteuse, c'est l'ignorance, cause première de la propagation de la Syphilis.**

Aussi adressons-nous gratuitement et discrètement par la poste, comme lettre cachetée, notre brochure explicative sur demande adressée à la Pharmacie **Gibert**, *à* **Marseille.**

La Boîte de 50 Comprimés DIX francs (plus l'impôt 1 fr.)
Envoi franco sans marque extérieure, contre espèces ou mandat adressés à la
Pharmacie GIBERT, 19, r. d'Aubagne, Marseille
Dépôt à Bordeaux : Pharmacie ROUSSEL, 1, Place Saint-Projet.

LIQUIDATION DE STOCKS DE GUERRE

SERVICE DES CANTINES DE L'ARMÉE BRITANNIQUE

VENTE EN GROS SEULEMENT

On peut voir des échantillons et traiter les affaires, 36, rue Godot-de-Mauroy, PARIS, 9e, pendant 10 jours, commençant le 18 août 1919, de 9 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 heures à 17 h. 30. Les échantillons peuvent être également vus à l'E. F. C., à Lille, Cambrai, Caudry, Abbeville, Rouen, Boulogne, Calais, Dunkerque, Dieppe, Le Havre.

Les marchandises disponibles comprennent des grandes quantités de : TOUTES ESPECES DE CONSERVES, ARTICLES DE MENAGE, CHOCOLAT, BISCUITS, LAPIN EN BOITE, HARICOTS EN BOITE, CHEMISES, SOULIERS ET PLUS DE 200 autres articles

---

MINISTÈRE DES FINANCES

Liquidation des Stocks

Le jeudi 21 août 1919, à partir de neuf heures, il sera procédé par l'Administration des Domaines de Bordeaux, à la vente aux enchères publiques du matériel vinaire provenant de la 18e commission de réception des vins de Lestonnat, quai Deschamps, à Bordeaux, savoir :

77 foudres de contenance variable de 1 à 27 hectolitres, en 3 lots distincts, avec faculté de réunion.
1 foudre de 150 hectolitres.
4 foudres de 250 hectolitres, en 4 lots, avec faculté de réunion.
1 cuve de 120 hectolitres.
1,000 fûts russes en chêne, de contenance variant de 300 à 550 litres, en 10 lots de 100 fûts, avec faculté de réunion.
2,000 fûts à rhum en chêne de 500 litres, en 20 lots, avec faculté de réunion.
1,000 fûts à alcool en chêne de 700 litres, en 7 lots de 100 fûts, avec faculté de réunion
700 pipes en chêne de 500 à 600 litres, en 7 lots de 100 fûts, avec faculté de réunion.
24 pipes en châtaignier de 500 à 600 litres, en un seul lot.
60 pipes en bois blanc de 500 à 600 litres, en un seul lot.
200 fûts en châtaignier de 600 litres, en 2 lots de 100 fûts, avec faculté de réunion.
150 fûts poudriers en chêne de 185 litres, en 2 lots de 75 fûts, avec faculté de réunion
1,800 demi-muids en chêne de 600 litres, en 18 lots de 100 fûts, avec faculté de réunion.
70,000 douelles usagées, par lots de 5,000 ou 10,000 douelles, avec faculté de réunion.
20 fûts divers en mauvais état, ayant contenu de l'huile comestible, en un seul lot

La vente aura lieu aux entrepôts de Lestonnat, quai Deschamps. Elle sera faite au comptant, 5 % en sus.

Pour tous renseignements, s'adresser à la sous-intendance militaire, 226, rue Sainte-Catherine, et aux entrepôts Lestonnat, quai Deschamps, à Bordeaux.

Les acheteurs devront enlever les lots qui leur seront attribués avant le 1er septembre, terme de rigueur.

LES
CAMIONS LABUIRE
sont livrables et disponibles à Bordeaux
en carrosserie type militaire
Démonstration et Essais
TRACTION MÉCANIQUE DU SUD-OUEST
22-24, rue Borie, Bordeaux
Agence exclusive pour neuf départements environnants
Téléphone 47.34

A V. camion-auto, cause double emploi ; 92, rue Quintin, 92, Bordeaux (le matin).

A V. camionnette Diétrich 1,200 kilos, large carrosserie bâchée, bandage AR., parfait état. FAURE, 194, rue d'Ornano, Bx.

A VENDRE pneus 820×120, 815×105, 760×90, 650×65 ; 24, rue Gratiolet, 24, à Bordeaux.

A V. auto Clément-Bayard 1913, 8 HP, 2 pl., parf. ét. S'ad. SOURDES, Tonneins (Lot-et-G.).

A V. auto 14 HP, b. état marche, fer. b. camionnette, cond. avant. S'adress. 218, chem. d'Arès, 218.

PNEUS AUTO 870×90 neufs. Bicyclette homme état neuf à vendre ; 2, rue Canihac, 9 à 12 h.

A VENDRE
Un chaland en fer de 55/60 t.
Un chaland en fer de 40 t.
Un chaland en bois de 35 t.
Un chaland avec moteur au pétrole Volverine, 45 chevaux, portant en lourd 150/160 t.
S'adresser : RIVIERE, « Petite Gironde », à LA ROCHELLE.

ROUGE VIN EXTRA BLANC 150f VINICOLE NOUVELLE 180f
L'hl au 27, rue Peyronnet L'hl au

MIEL à vendre, disponible Bdx. Ec. CASTRO, Ag. Havas, Bx.

WAGONS plates-formes type Etat 20 tonnes, livraisons sous deux à trois mois. Wagons foudres. Louis WAGNER, constructeur, Clermont-Ferrand

---

A VENDRE nombreux livres. S'adresser corrt de la « Petite Gironde », Clairac.

A VENDRE, en Lot-et-Garonne, hôtel avec maison et matériel, le tout à l'état de neuf, correspondance de chemin de fer. S'adr. M. Noguès, Clairac (L.-et-G.)

Barriques vidanges prêtes contenir. — Henault, Libourne.

A VENDRE petite fourragère ; 15, impasse Michel, 15, Bordx

SAVON LAGARDE. La 1re marque d'Espagne, 70 HP, garanti. Disponible par 50 caisses minimum, à 335 francs les 100 kilos départ Perpignan. André, 7, place Desprès, 7, Perpignan.

VERMICELLES et petites pates provenance espagnole disponibles PERPIGNAN par wagon complet, 130 fr. départ. André, 7, place Desprès, 7, Perpignan.

A céder Nice grand local tout agencé pour industrie et logement. Conviendrait à fabricant produits alimentaires et de régime. — Ecrire MILHAUD, 7, rue Castel, NICE (Al.-Marit.)

A V. ou 1er pte 40 h. Pau-Orthez, 3 k. grs. Ad. Cémy, St-Louis, Pau

---

TRAITEMENT HYGIENE de
L'IMPUISSANCE
Lisez brochure env. gr. pli fermé, Fauret, 27, faub. St-Denis, Paris.

Pour faire votre Correspondance, achetez la **Jolie Pochette** de
25 FEUILLES ET 25 ENVELOPPES
PAPIER TOILÉ teinte mauve FORMAT ÉLÉGANT
le tout contenu dans une forte enveloppe en carton imitant la peau de crocodile
Prix : 1 fr. 30
dans les Magasins et Dépôts de la *Petite Gironde*
Envoi franco poste : Une pochette, 1 fr. 40. Deux pochettes, 2 fr. 70. Trois pochettes, 4 fr.
Adresser les commandes, avec le montant en mandat-poste, au Directeur de la **Petite Gironde**, 8, rue de Cheverus, 8, à Bordeaux. — Nous n'expédions pas contre remboursement.

CRESSOL
Dentifrice Végétal
au Cochléaria des Pyrénées
est le seul dentifrice adapté spécialement à tous les soins de la bouche
Elixir, Pâte, Poudre, Savon
COMPAGNIE DU CRESSOL, BORDEAUX
En vente : Grands Magasins, Parfumeries et Pharmacies

Maladies de la Femme

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, la Migraine, les Vertiges, les Maux de reins et autres malaises qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY**.

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent. La

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage.

Exiger ce portrait.

Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et de décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, Fibromes, Tumeurs, Cancers, Mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs, qui en sont toujours la conséquence. Au moment du Retour d'Age, la femme devra encore faire usage de la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements et éviter les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La Jouvence de l'Abbé Soury, toutes pharmacies : 5 fr. le flacon ; 5 fr. 60 franco gare. Les 4 flacons 20 fr. franco contre mandat-poste adressé à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé Soury avec la Signature Mag. DUMONTIER

Notice contenant Renseignements gratis

CAMIONS
DELAHAYE 4 t.
PEUGEOT 3 et 4 t.
état neuf, à v. DAVID Frères, Rue Chantecrit prolongée, 6.

A V. RENAULT torpédo 14 HP. S'ad. 14, r. des Tanneries, Bx.

L'ENTREPRISE de la chute de la Diège cherche un coffre-fort d'occasion, dimensions intérieures : hauteur, 0,55 ; largeur, 0,32 ; profondeur, 0,32. Adresser les offres à LIGINIAC (Corrèze).

A LOUER joli et conf. appart. moderne 7 p., cave, mans., eau, gaz, électr. ; loyer avant. ; quart. Saint-Genès, à échanger contre maison 10 p., av. jardin, garage ou imm. indust. av. bureaux, maison habit. et jardin, dans quart. Croix-Blanche, Seguey, Judaïque ou Parc-Bordelais. — Ecrire avec détails, QUARPIL, Ag. Havas, Bx

---

Démobilisé sérieux cherche emploi de bureau ou représentation dans commerce ou industrie. Bon. référ. Ec. M. Edouard, 14, rue du Maréchal-Joffre, Bdx.

DAME veuve 45 ans, bonne situation commerce, désire mariage avec Monsieur 45 à 50 ans avec situation. — Ecrire LACAU, Agence Havas, Bordx.

COMPTOIR marbre blanc 1m20 pour caisse. Lustres en cuivre à vendre. — S'adresser café de la Gare, à Bordeaux.

CAFÉ-BAR à cé